



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

LE SECTEUR INFORMEL EN TUNISIE :

AUTORITE DE L'ETAT OU AUTORITE DE L'INFORMEL ?



Décembre 2021

**LE SECTEUR INFORMEL EN TUNISIE :
AUTORITE DE L'ETAT OU AUTORITE DE L'INFORMEL ?**

Par : Abderrahmane BEN ZAKOUR

Décembre 2021

PLAN

Introduction	06
Première partie : Cadre théorique et empirique du secteur informel, liste des principales activités informelles en Tunisie	11
Section I- La difficile appréhension de l'informel.	12
A- Le problème de la définition.	12
B- Les différentes autres difficultés d'appréhension de l'informel.	14
B1-La difficulté statistique.	14
B2-La dichotomie formel/ informel : le problème de frontière.	15
B3- Hétérogénéité des activités informelles : quelles approches ?	16
Section II- Les différentes approches théoriques du secteur informel.	17
A- L'approche dualiste.	17
B- L'approche Keynesienne et néo-Keynesienne.	17
C- L'approche Marxise ou structuraliste	18
D- La perception néo libérale ou légaliste.	18
Section III – Modèle de développement, hétérogénéité et lois de l'informel.	21
A-Secteur informel et modèle de développement.	21
B- Les quatre principales lois du secteur informel.	22
C- Elargissement du spectre informel : le champ institutionnel.	22
D- Informalité et fraude fiscale.	23
Section IV - Les Caractéristiques de l'Unité informelle en Tunisie.	26
Section V - Les huit (8) principales activités informelles en Tunisie. ...	28
Deuxième Partie : Une Radioscopie des activités informelles en Tunisie, Solutions de formalisation et de légalisation.	30
Section I – Le Commerce transfrontalier de contrebande	31
A- Descriptif et Etat des lieux.	31
B- Effets économiques et macro-économiques du commerce transfrontalier.	33
C- Eléments de réflexions pour ou contre la négociation de l'Etat avec les barons de l'informel : vers une possible formalisation des riches barons informels.	36
<u>Pourquoi l'Etat devra-t-il négocier avec les BBI ?</u>	<u>37</u>
D- Quelques éléments stratégiques et pratiques d'intégration des barons de l'informel dans la légalité.	38
E- Le TRACIT : la construction d'un indice mondial de l'environnement du commerce illicite.	40
Section II- l'informel repérable : les micro-entreprises dont les	

activités sont repérables par le fisc, l'INS et la CNSS.	42
A- Bref état des lieux.	42
B- Solution pour une équité fiscale dans le régime forfaitaire des micro-entreprises.	43
Section III –Les marchands ambulants : Stratégie de formalisation du commerce informel ambulant urbain : Des espaces appropriés dans les grandes villes pour les commerçants informels ambulants.	45
A- Idée générale de la stratégie : le regroupement des marchands ambulants. L'exemple Chinois.	45
B- Avantages de la stratégie.	46
C- Les étapes de concrétisation de cette stratégie.	47
Section IV – Les NTCI et le développement des activités de services (réparation) et le travail des cadres.	47
A- les services de réparation.	48
B- Le travail des cadres par internet.	49
C- Les transactions commerciales sur le web.	50
Section V -Logements informels et problèmes fonciers agricoles	50
A- Les logements informels et illégaux sur des terrains appartenant à l'Etat.	50
A1- Situation actuelle : deux cas, sidi Hassine et Fouchana	50
A2 - Solutions concrètes pour les logements informels.	53
B- L'informalité du foncier agricole de l'Etat.	56
B1- Etat des lieux : la méconnaissance par l'Etat des terres qui lui appartiennent.	56
B2- Solutions : libérer le foncier agricole, l'économie sociale et solidaire.	57
Section VI– La production domestique des femmes au foyer.	58
Section VII- Le secteur du bâtiment.	59
Troisième partie : L'Etat et l'informel, déliquescence de l'Etat, corruption, jeu démocratique et enjeux stratégiques. Quelques expériences informelles de certains pays (Maroc, Vietnam, Chine, Portugal, l'Inde)	60
Section I- Secteur informel, déliquescence de l'Etat, corruption, jeu démocratique et enjeux géostratégiques en Tunisie.	61
A- Bref aperçu de la période pré-révolution (60 ans).	61
B- La période post-révolution (2011-2018)	62
Section II : le B.I.T et la résolution 204 de l'année 2015 ; Les expériences informelles de quelques pays : Le Maroc, le Vietnam, la Chine, le Portugal, le cas de l'Inde.	64
A- Le B.I.T : la résolution 204 sur la formalisation de l'informel.....	65

B- L'expérience Marocaine.....	68
C- L'expérience vietnamienne	72
D- L'Expérience Chinoise : une économie socialiste très tolérante à l'égard du secteur informel perçu comme un amortisseur du chômage et régulateur des mutations sociales.	74
E- L'expérience Portugaise (Les factures loteries).	76
F- LE Cas de L'Inde	77
Conclusion	79

INTRODUCTION

Depuis plus de quatre décennies le secteur informel tend à émerger sur le plan de la théorie économique que celui de la politique de développement comme une réalité économique structurelle de part ses dimensions planétaire, nationale, urbaine et même rurale. Il a une très forte relation avec l'effritement de la société salariale et son aspect socio-économique.

De nos jours cet aspect multidimensionnel s'affirme de plus en plus :

- Au niveau planétaire, selon un rapport des Nations Unies (année 2000) l'informel touche directement ou indirectement plus des trois-quarts des pays et de la population mondiale surtout celle des pays du tiers monde (Afrique, Asie, Amérique Latine...). Il a un fort rapport avec les mutations touchant les caractéristiques du sous-développement et de la pauvreté dans le monde.
- Sa dimension dans l'économie nationale est corrélée avec le degré de développement du pays. Ainsi plus le pays est pauvre plus la part de l'informel est importante. Cette part varie entre 20 et 50 % voir plus selon le pays.¹
- Sa dimension urbaine découle du fait qu'il se développe et 'inonde' les méga-villes (méga-urbanisation) du tiers monde. Il est perçu comme un puissant outil d'analyse de l'économie urbaine dans les pays en développement.
- Dans le milieu rural, malgré l'exode, le phénomène est sensiblement perceptible puisque les populations restantes y trouvent une source de revenu dans l'agriculture, l'artisanat et autres activités.

Parallèlement le développement de l'informel est redevable à l'effritement de la société salariale. En effet, la stabilité de l'emploi à durée indéterminée n'est plus un droit mais un privilège. C'est une tendance de l'économie contemporaine manifeste aussi bien dans les pays riches que

¹ Jacques Charmes, une revue critique des concepts, définitions et recherche sur le secteur informel. OCDE. « Nouvelles approches du secteur informel » 1990

dans les pays en développement. En effet, sous l'effet de la compressions des dépenses publiques (règles de gouvernance), de la recherche de l'efficacité des entreprises privées (mondialisation, mise à niveau, forte concurrence par les coûts), suite à l'orientation du progrès technologique dans le sens de l'intensification des processus de production (substitution du capital au travail), la notion d'emploi 'sûr et stable ' s'éclipse peu à peu ; l'effritement de la société salariale conjuguée avec le problème du chômage entraîne l'autocréation d'emploi, l'installation à compte propre et donc un développement important des activités informelles.

La dimension socio-économique de l'informel s'affirme par le fait qu'il est un moyen de lutte contre la pauvreté, il est créateur d'emplois et de revenus, amortisseur des crises et des chocs sociaux, il permet à une frange importante de la société d'intégrer le tissu économique même si les revenus individuels qu'ils procurent sont faibles et permettent tout juste un minimum de subsistance.

Sur le plan macro-économique, il a une contribution non négligeable au niveau des principaux agrégats de l'économie nationale (emploi, valeur ajoutée, revenu national..) d'où l'intérêt de sa mesure et de son intégration adéquate dans les comptes nationaux.

Tous ces éléments nous amènent à envisager la problématique de la relation du secteur informel avec l'Etat : faut-il adopter une démarche de laisser faire, ou faut-il soumettre ce secteur à l'intervention des pouvoirs publics ? Dans ce cas, quelles normes de politique économique lui appliquer ?

Par ailleurs, compte tenu de la diversité des pays et des contextes socioculturelles, de l'hétérogénéité des activités informelles, plusieurs paramètres informels demeurent stables et témoignent de l'existence d'une structualité informelle.

Sur un autre plan, constatant les échecs des stratégies 'conventionnelles' de croissance de la deuxième moitié du vingtième siècle et au doute relatif à l'efficacité des modèles de développement 'standard',

plusieurs réflexions théoriques ont tenté d'intégrer ce secteur dans le cadre d'une analyse plus globale² en se focalisant sur sa perception ambiguë et ambivalente : « est-il une manifestation ou une solution au sous-développement »³ ?

Le secteur informel s'est développé dans un contexte du développement du sous-développement avec un chômage sans cesse croissant, des inégalités prononcées dans la répartition des revenus et richesses, un important exode rural, une méga-urbanisation, une pauvreté et un sous-emploi structurel ; perçu ainsi il est une manifestation du sous-développement.

Il est évident que ces généralités sur le cadre mondial du développement du secteur informel ne doivent pas nous écarter de l'objectif principal de notre étude à savoir l'étude du secteur informel en Tunisie. Auparavant nous exposerons la difficile appréhension du secteur : le problème de sa définition, la difficulté statistique à le repérer, la dichotomie secteur formel/informel et la question de la frontière entre les deux, l'hétérogénéité des activités informelles. C'est ce qui sera présenté dans la première section de la première partie. De même nous aborderons, assez brièvement, la question de l'incorporation du secteur dans la théorie économique à savoir : l'approche dualiste, l'approche Keynésienne et néokeynésienne, l'approche marxiste ou structuraliste, et enfin l'approche néolibérale ou légaliste.

En fait, ce sont des approches qui ont tenté d'intégrer le secteur dans leur corpus théorique ; c'est l'objet de la deuxième section dans cette première partie.

Dans la troisième section, nous examinerons comment le secteur informel est une résultante, une conséquence des modèles de développement inadaptés dans les pays en développement.

² RDD

³ Il s'agit d'économistes et d'organisations internationales (BIT, FMI, OCDE, Banque Mondiale).

Nous n'avons aucune intention de présenter des statistiques actualisées et fiables, malgré que nous n'avons pas cessé durant plus de vingt années – jusqu'à 2013- d'élaborer et/ou de participer à des enquêtes et études pour le compte de l'administration publique tunisienne et de l'I.L.D (Institut Liberté et Démocratie) du Pérou, dirigé par l'éminent spécialiste mondial du secteur informel HERNANDO De SOTO.

Cependant, notre connaissance du secteur informel en Tunisie et l'examen de plusieurs autres études faites sur d'autres pays, nous ont permis d'établir quelques lois générales –toujours vérifiées- que l'on présentera.

Par ailleurs, il est indéniable de remarquer que ce secteur est fortement imbriqué dans le champ institutionnel et que son rapport avec l'Etat et la réglementation publique est ambivalent : respect ou non de la réglementation en vigueur, respect ou non de la fiscalité, paiement ou non des frais de la sécurité sociale.

Sur un tout autre plan, celui de l'unité informelle en Tunisie (la micro-entreprise), il nous a semblé judicieux de présenter la spécificité de cette unité ; une dizaine de caractéristiques qui la font distinguer d'une grande ou moyenne entreprise. C'est l'objet de la section quatre de cette première partie.

Dans la section cinq, nous énumérerons, brièvement, les huit principales activités informelles en Tunisie.

Dans la deuxième partie, nous reprendrons chacune des activités (une activité dans chaque section) pour la décrire, faire un état des lieux et proposer des solutions pour l'Etat afin de les intégrer dans le circuit formalisé et légal. Dans la liste des huit activités, nous évoquerons l'impact des N.T.C.I (nouvelles technologie de la communication et de l'information) sur la prolifération de certaines activités informelles non encore repérées par les économistes et qui risquent dans la prochaine décennie de poser un grand problème de fiscalité pour l'Etat si une réglementation claire n'est pas élaborée.

De même sur un plan légal et institutionnel, une autre ‘informalité’ celle du foncier agricole et des constructions de logements sur des terres appartenant à l’Etat pour lesquelles nous proposerons des solutions pratiques et institutionnelles de nature à provoquer une relance de l’économie nationale.

La troisième partie portera sur deux sections visiblement indépendantes ; la première section sur la Tunisie, d’une part elle donnera un bref aperçu sur les progrès socioéconomiques faits depuis l’indépendance jusqu’à la révolution de janvier 2011 et ce malgré le despotisme du régime politique, d’autre part, elle présentera dans un style télégraphique, quasi tous les faux pas de la démocratie politique à savoir, la prolifération du secteur informel et de la contrebande, la démocratisation et la généralisation de la corruption, le spectre d’un Etat mafieux où la puissance de l’argent a tendance à étouffer la naissance d’un nouvel Etat de droit.

En revanche la deuxième section de cette troisième partie, présentera d’abord, les objectifs de la convention 204 (2015) du B.I.T qui propose pour l’ensemble des P.V.D, d’incorporer le secteur informel dans les politiques de développement tout en respectant les règles du droit de travail international (travail décent, respect du genre, interdiction du travail des enfants etc...). Ensuite, et dans cette même section, seront présentées cinq expériences de pays – très différentes les unes des autres- qui ont, tant bien que mal, chercher à élaborer une politique économique spécifique du secteur informel, il s’agit du Maroc, du Vietnam, de la Chine, du Portugal et de l’Inde.

Première Partie :

Cadre théorique et empirique du secteur informel, liste des principales activités informelles en Tunisie.

Section I : La difficile appréhension de l'informel,

Les économistes se sont heurtés à plusieurs difficultés d'appréhension de l'informel. Ces difficultés ont touché des questions de la définition, du repérage statistique, de la dichotomie formel/informel, la question légale et juridique, le problème de l'hétérogénéité des activités et des pays.

A. Le problème de la définition.

Plus d'une quinzaine de définitions ont été données au secteur informel depuis son repérage en 1972 par les experts du BIT. Les appellations sont différentes : secteur informel, secteur non structuré, économie parallèle, économie cachée, économie souterraine, économie non enregistrée. Des définitions qui ont fait l'objet de plusieurs controverses et qui ont évolué selon le contexte socio-économique du pays.

Aucun consensus sur une définition universelle n'a été retenue et ce malgré la définition donnée par la conférence internationale des statisticiens du travail.

La première définition multicritères, critères à la fois quantitatifs et techniques est celle du BIT :

« Les métiers du secteur non structuré ne se bornent pas à des emplois à la périphérie des grandes villes, à des occupations déterminées, voir à des activités économiques. Bien plutôt, il représente une façon d'accomplir les choses qui se caractérise par :

- La facilité d'accéder aux métiers en question.
- Le recours aux ressources locales
- La propriété familiale des entreprises.
- L'échelle restreinte des opérations.
- Des techniques de production à forte intensité de main d'œuvre et adaptée.
- Des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel.
- Des marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence. »⁴

Cette définition repère les spécificités techniques et familiales, le mode d'acquisition des qualifications, ainsi que le marché à la fois concurrentiel et non réglementé. Malgré la faible productivité et la faible

⁴ Définition donnée par le BIT. Mission globale des stratégies de l'emploi pour le Kenya. 1972

rémunération, ces activités permettent aux travailleurs un revenu minimum pour survivre.

Une autre définition, celle de Sethuraman⁵ « Ne pas employer plus de dix personnes, ne pas être en règle avec les dispositions légales et administratives, avoir des travailleurs appartenant au ménage du chef d'entreprise, ne pas avoir d'horaires et de jours fixes de travail, ne pas disposer de crédits provenant d'institutions financières officielles, la plupart des travailleurs ont suivi l'école pendant moins de six années.... et suivant le secteur d'activité : ne pas utiliser l'énergie mécanique (transport) ou électrique (construction), être de caractère ambulant ou occuper des locaux semi-permanents ou provisoires. »

Ces deux définitions tentent de fixer des repères techniques, professionnels et qualitatifs de l'entreprise relatifs à l'emploi et à l'unité. Cependant, compte tenu de la masse d'informations exigées, ces définitions risquent d'être non opérationnelles. La précision recherchée des critères risque d'entraîner lourdeur et difficulté de manipulation et donc limite le contenu analytique du concept d'informalité.

Jacques Charmes, dans un objectif d'harmonisation de la collecte statistique au niveau international nous donne la définition qui suit : « Le secteur informel est constitué par l'ensemble des activités (non agricoles) non enregistrées, ainsi que les activités enregistrées présentant des caractéristiques similaires dans les branches économiques correspondantes ; ces caractéristiques se réfèrent au niveau d'organisation, à l'échelle des opérations et au niveau de technologie. »⁶

Michel Seruzier, un autre économiste spécialiste de l'Amérique Latine, se basant sur la rationalité économique de survie du producteur du secteur informel nous donne la définition suivante : « Le secteur informel est l'ensemble des activités réalisées par des individus dont l'objectif principal est **la survie** du groupe (en général le ménage). Ce secteur se

⁵ Sethuraman : le secteur non structuré, concept, mesure et actions. Revue internationale du travail juillet-août 1976.

⁶ Jacques Charmes : quelle politique publique face au secteur informel. Caisse centrale de coopération économique. Notes et études n° 23- avril 1989.

développe en dehors de la mentalité accumulatrice du capitalisme moderne.⁷ »

La liste des définitions données par les économistes est longue, François Roubaud avait même dit : « chaque chercheur émet sa propre définition ».

De notre côté, en nous basant sur la réalité socio-économique tunisienne, nous avons établi la définition qui s'adapte le mieux au contexte du pays : « Le secteur informel est l'ensemble des micro-entreprises de production et de services qui ont un faible capital matériel et humain et qui exercent en marge de la légalité, elles peuvent ne pas respecter la législation en vigueur, la respecter partiellement ou rarement, la respecter totalement. »⁸

B. Les différentes autres difficultés d'appréhension de l'informel.

B1-La difficulté statistique.

En Tunisie comme dans d'autre pays, la difficulté d'appréhension théorique du secteur informel a orienté la plupart des économistes vers l'approche empirique et les enquêtes statistiques ; parfois la démarche revêt un aspect d'une enquête policière, sans support ou document écrit, seuls des entretiens non enregistrés permettent de collecter la vraie information sur des activités économiques cachées et secrètes (cas de la contrebande). C'est la raison pour laquelle, nous relaterons dans cette étude, des témoignages, des résumés d'entretiens, des remarques à caractère politiques etc... qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement du phénomène informel.

Le repérage statistique des unités informelles a toujours posé un grand problème pour les responsables de l'administration statistique et les comptables nationaux. En effet, ces unités ont une grande mobilité géographique, puisque dès que le chiffre d'affaires diminue, elles cherchent à s'installer dans un autre local, un autre quartier où la demande est plus

⁷ Michel Seruzier et François Roubaud : l'économie non enregistrée par la statistique et secteur informel dans les PVD. Revue STATECO n° 68 décembre 1991.

⁸ Ben Zakour A/ thèse de doctorat : Valeur ajoutée, emploi et revenus dans le secteur informel tunisien, étude empirique sur trois activités. Faculté de Sciences économiques et de Gestion de Tunis 1998.

importante. De même et pour les mêmes raisons, elles peuvent changer d'activité puisque le capital est constitué de quelques centaines d'unités monétaires soit l'équivalent de un à deux mois de chiffres d'affaires.

A ces unités 'localisées' s'ajoutent les ambulants qui quotidiennement d'un quartier à l'autre se déplacent à la recherche de la recette la plus élevée.

Par ailleurs, l'agent informel est récalcitrant voir même très méfiant à l'égard de toute personne munie de documents qui cherche à relever des informations chiffrées. Dans la meilleure hypothèse, à savoir qu'il accepte de se soumettre à une enquête statistique, l'agent informel sous-estime ou au contraire surestime le chiffre donné.

Ainsi donc, la difficulté statistique est relative à la fois au repérage des unités et aux doutes sur l'information recueillie. Compte tenu du nombre très élevé des unités informelles, de la méfiance des agents informels ; toute enquête pour déterminer la population mère, les activités exercées et les grandeurs économiques doit être entreprise avec le maximum de précaution.

Approche empirique du secteur informel.

B2-La dichotomie formel / informel : le problème de frontière.

Généralement les économistes opposent le secteur informel au secteur formel. Mais la question fondamentale qui se pose : est-ce qu'on peut affirmer qu'une entreprise est exclusivement formelle ou informelle ? Est-ce qu'il s'agit de deux ensembles dichotomiques ou au contraire existe-il des unités à la fois formelles et informelles ?

La réponse est qu'il existe un sous-ensemble non négligeable d'entreprises qui sont à la fois formelles et informelles.

Avant de prendre des exemples de l'un ou de l'autre cas, précisons en quoi consiste la formalité. Etre une entreprise formelle, c'est respecter toutes les dispositions légales et administratives en vigueur (être enregistrée sur le registre du commerce, payer correctement l'impôt et la sécurité sociale sur l'ensemble des travailleurs, respecter toutes les autres dispositions municipales.....). En fait la formalité consiste à respecter l'enregistrement, l'impôt, et la sécurité sociale.

Prenons à présent quelques exemples :

- Une entreprise formelle est entreprise légalement enregistrée, paye correctement et totalement ses impôts, déclare et paye les cotisations à la sécurité sociale pour tous ses travailleurs.

- Une entreprise informelle est une entreprise non enregistrée, ne paye aucun impôt, ne déclare aucun travailleur à la sécurité sociale.

- S'il n'est pas aisé de définir le secteur informel ni de tracer ses contours ; entre le secteur formel ou structuré (ensemble blanc) et le secteur informel (ensemble noir) ; entre les deux, il y a beaucoup de gris avec toutes ses nuances. Par exemple une entreprise structurée déclarée peut employer cinq travailleurs déclarés à la CNSS et trois autres non déclarés ; la même entreprise paye l'impôt, mais elle le sous-paye. Cette entreprise est donc à cheval entre le secteur structuré et le secteur informel : elle appartient à l'ensemble gris.

Entre ces deux extrêmes plusieurs cas de semi-formalité existent.

- Une entreprise enregistrée qui paye ses impôts et déclare à la sécurité seulement cinq travailleurs parmi huit. Les trois autres sont des occasionnels. L'entreprise est à la fois formelle et informelle.

- Une entreprise enregistrée qui sous-paye l'impôt et sous déclare ses travailleurs à la sécurité est aussi à la fois formelle et informelle.

Il existe un grand nombre de cas qui sont à cheval entre la formalité et l'informalité, d'où la difficulté de classement dans l'une ou l'autre des deux catégories pour un très grand nombre d'entreprises.

B3- Hétérogénéité des activités informelles : quelles approches ?

Les activités informelles sont diverses et très hétérogènes : des simples activités de subsistance, d'un ramasseur de bouteilles en plastique à une entreprise individuelle performante et en croissance continue, l'éventail des activités est très large. Les décideurs de la politique économique n'arrivent pas à cerner la réalité multiforme du secteur informel ; de plus, ils sont confrontés à l'indisponibilité de données statistiques fiables (enquêtes sectorielles).

Pour tenter de cerner, tant bien que mal, le secteur informel les décideurs de la politique économique doivent combiner trois types d'analyse : l'analyse macro-économique, l'analyse micro-économique et l'analyse régionale. C'est pourquoi ces décideurs doivent se soumettre à l'impératif de la mise en place d'un dispositif de mesure continu et permanent pour analyser, qualifier et quantifier les différentes activités informelles qui par essence sont dynamiques, volatiles, mobiles aussi bien géographiquement que sectoriellement. La mise en place d'un tel dispositif est un préalable à l'élaboration d'une politique publique pertinente et efficace.

Dans ce document nous nous efforçons d'exposer toutes les facettes, tous les aspects de l'informalité en Tunisie, sachant que certains de ces aspects n'ont fait l'objet d'aucune étude préalable, c'est le cas de l'informel dans le foncier.

Examinons à présent les différents angles de vue théorique de l'informalité.

Section II : Les différentes approches théoriques du secteur informel

A. L'approche dualiste : dans les années soixante cette approche considérait le secteur informel comme un phénomène passager qui disparaîtra avec le temps, en effet avec l'industrialisation et le développement du pays, les petites activités de survie auront tendance à disparaître naturellement, elles ne pourront pas résister à la concurrence du secteur moderne en croissance. Cependant, deux décennies plus tard constatant les échecs des politiques de développement dans les pays du tiers monde, la réalité perçue est tout autre, puisque le secteur informel perdure et se développe : il est permanent et structurel.

B. L'approche Keynésienne et néo-keynésienne du secteur informel :

Pour ce courant de pensée, le secteur informel est appréhendé comme une logique de production qui diffère de celle appliquée dans le reste de l'économie. C'est l'ensemble des activités réalisées par des individus ayant un unique objectif fondamental : assurer la survie du groupe (en général le

ménage) qui y exerce. Il se développe en dehors de la mentalité accumulatrice qui caractérise le capitalisme moderne.

Dans plusieurs pays du tiers monde, compte tenu de la pauvreté et de l'incapacité des gouvernements à offrir de l'emploi à l'ensemble de la population, le secteur informel se présente comme un secteur social fournisseur d'emplois et de revenus aux exclus.

C. L'approche Marxise ou structuraliste

L'approche structuraliste considère que l'interdépendance entre le formel et l'informel est à l'avantage du premier qui trouvera une main d'œuvre abondante et facilement exploitable ; c'est la vision de l'école marxiste qui considère qu'il y a des rapports de subordination du secteur informel au secteur formel capitaliste. Des rapports d'exploitation de l'un par l'autre. Ainsi, le secteur informel est perçu comme forme de soumission au capitalisme :

- Il est perçu comme une 'petite production marchande' opérée dans le mode de production capitaliste qui domine l'économie. Dans le cadre du processus d'accumulation à l'échelle mondiale, la petite production marchande du secteur informel est une transposition nationale du système international inégal, elle joue le rôle du maintien du sous-développement pour que la dépendance perdure. Au niveau de l'emploi, le chômage et son corollaire l'armée de réserve disponible pour le secteur capitaliste moderne, permettent d'avoir du travail au moindre coût, c'est juste un salaire qui permet la reproduction de cette force de travail ce qui permet de dégager un surplus et une accumulation du capital dans le secteur moderne.

- Le secteur informel comme une résistance au capitalisme.

Selon De Miras, une autre forme d'économie populaire, solidaire a pu surgir.

D. La perception néo libérale ou légaliste.

Cette perception légaliste dirigée par le péruvien De Soto qui considère que les pauvres doivent avoir le droit de propriété duquel ils sont exclus. « Les pauvres ne sont pas le problème, ils sont la solution », il suffit de leur donner le droit de propriété et de leur permettre d'accéder à tous les services publics (crédit, sécurité sociale, assurance etc...).

Puisque les opérateurs informels sont exclus du droit de propriété et qu'ils agissent dans une économie hyper flexible ; alors le

secteur informel produit ses propres règles de droit (économie institutionnelle), il se présente « comme une revanche des lois éternelles du marché et de la rationalité économique contre les carcans de l'économie officielle étatisée »⁹.

L'économiste péruvien le considère comme une révolution invisible dans le tiers monde contre l'excès des lois et des exigences administratives résultant d'un état omniprésent et tout puissant.¹⁰ Les règles et les contraintes imposées par l'Etat décourage l'esprit d'initiative et dissuade les entrepreneurs d'accéder à la légalité en matière de propriété. Le secteur informel est fondamentalement une réponse au poids excessif de l'état. L'impôt, la fiscalité et les lourdeurs bureaucratiques sont des obstacles à la création d'entreprises.

De Soto, au Pérou, faisait des simulations pour créer des entreprises fictives en essayant d'obtenir les agréments par la voie juridique en vigueur, le constat est le suivant : il faut dix mois pour le démarrage d'une petite entreprise ; vingt six mois pour pouvoir exploiter une ligne de micro-bus ; quatre vingt mois pour obtenir un permis de construction ; dix sept ans pour un groupe de vendeurs ambulants pour 'sortir' de la rue et avoir leur propre boutique....c'est dire combien la durée temps des démarches administratives est longue et impressionnante.

Or le micro-entrepreneur est rationnel, il choisira l'informalité après avoir calculé et comparé les coûts temporels et financiers de la formalité avec ceux de l'informalité. Il optera donc pour **l'extra-légalité** : une stratégie de survie face aux différents obstacles et pesanteurs.

De Soto distingue les 'bonnes lois' qui garantissent l'efficacité économique, et les 'mauvaises lois' qui sont en faveur d'une minorité. En Amérique Latine, l'Etat est alors perçu comme une classe d'entrepreneurs qui n'accordent de privilèges qu'aux membres de la secte : clientélisme et favoritisme sont des règles supérieures aux règles juridiques.

Face à un état omniprésent, des régulations parallèles s'organisent pour échapper à son contrôle. L'auteur entreprend alors une bataille néolibérale contre cet Etat fort. Il faut, soutient l'auteur, éliminer tous les

⁹ Serge Latouche

¹⁰ Hernando De Soto, l'autre sentier, la révolution informelle dans le tiers monde

obstacles administratifs et réglementaires qui bloquent l'accès des micro-entrepreneurs aux activités productives. Dans la mesure du possible, l'Etat doit se retirer du marché et laisser les acteurs du secteur informel libres pour orienter leur énergie et imagination sur la création des biens et services dont a besoin l'économie.

La grande distorsion est que l'économie informelle est flexible dans une société rigide de par ses règlements.

Dans cette vision des choses, puisque le droit n'est pas appliquée car inadapté à la réalité économique, alors il faut changer le droit, le simplifier ou au besoin le supprimer, **« Il est plus sensé d'adapter la loi à la réalité que d'essayer de modifier les comportements »**. La neutralité totale et absolue de l'Etat constitue la meilleure garantie aux entreprises pour exercer librement leur activité.

Les propositions de De Soto consistent à formaliser l'économie informelle sur la base d'un droit minimum ; c'est un modèle de société flexible qui n'est soumis qu'aux contraintes de l'efficacité. Poussé à l'extrême ce modèle de **non-Etat** converge vers le démantèlement pur et simple de la protection sociale et des garanties de l'emploi dans la fonction publique et du secteur privé. Cette prise de position est très critiquable puisqu'elle exclue l'Etat de tout interventionnisme. Or durant cette seconde décennie du XX ième siècle, les économistes continuent à penser que l'Etat peut combiner habilement le binôme couverture sociale et flexibilité de l'informelle.

Une autre critique peut être adressée à ce modèle, en effet pourquoi les micro-entreprises deviendraient-elles plus compétitives que les grandes, sachant que toutes les entreprises grandes ou petites profiteraient de cette baisse ou suppression de la réglementation, alors que les plus grandes ont une économie d'échelle.

Enfin, une dernière critique est la question de savoir si une société sans protection sociale est une société sans crise ? La réponse est évidente et ne mérite pas qu'on s'y attarde.

Au total, si la thèse de De Soto se veut le porte-drapeau d'une révolution informelle contre le dictât juridico-économique de l'Etat à laquelle s'oppose l'approche rationnelle des problèmes socio-économiques

nous amène à poser une question de fond de l'économie politique : **Trop d'Etat est néfaste pour l'économie informelle, pas d'Etat est catastrophique sur le plan social : alors Quel dose d'Etat dans l'économie en général et dans l'informel en particulier ?**

De façon plus particulière, **quel est la relation optimale entre l'Etat et l'informel ?**

Examinons à présent la question des modèles de développement et de l'inévitable recours à l'informalité comme solution pour les exclus ; un secteur informel qui laisse dégager quelques lois générales

Section III : Modèle de développement, hétérogénéité et lois de l'informel.

A. Secteur informel et modèle de développement.

Plus précisément, la toile de fond du déclenchement de cette révolution étant la défaillance du modèle de développement dont les conséquences sont les déséquilibres régionaux prononcés, la pauvreté, le chômage, la corruption devenue comme système ; de ce fait le secteur informel est devenu comme l'unique moyen de survie des exclus de ce modèle de développement.

Le secteur informel et la contrebande demeurent et demeureront longtemps encore comme des casse-têtes aussi bien pour la théorie économique que pour les autorités des pays en développement surtout ceux dont les gouvernements sont faibles ou fragilisés par des révolutions et des mécontentements sociaux à cause du chômage et de la pauvreté. Après la révolution de 2011, la Tunisie a vu la part du secteur informel passer de 30% à 53 % du PIB.

Au-delà de ces considérations théoriques que l'on peut longuement développé et qu'on a volontairement évité de le faire. Bien au contraire, nous devons être focalisés sur le cas tunisien, l'observation de la réalité du terrain avec les différentes dimensions qu'a pris le secteur informel surtout durant les neuf dernières années de la post-révolution.

Depuis 2011, et d'une manière générale, les observateurs économiques tunisiens ont tendance à n'assimiler à l'informalité que le commerce transfrontalier (contrebande) avec ses effets sur la fraude fiscale et son lien avec le terrorisme : une erreur, car comme on l'examinera, le secteur informel présente plusieurs facettes.

B. Les quatre principales lois du secteur informel

Une des premières lois de comportement du secteur informel c'est sa relation inverse avec le secteur formel (secteur structuré), c'est-à-dire tous les économistes ont constaté qu'il se développe quand le secteur structuré est en crise, inversement quand ce dernier est en croissance, l'informel se rétrécit et son importance dans l'économie diminue puisque le secteur structuré recrute une population active qui a acquis une certaine expérience dans l'informel.

La deuxième loi de l'informel c'est sa corrélation plus ou moins forte avec le niveau de pauvreté dans le pays. Ainsi dans les pays développés la part l'informel dans le PIB est faible et est très rarement supérieure à 10 % (cas de l'Italie) alors qu'elle peut atteindre 50 à 60% dans certains pays de l'Afrique Subsaharienne.

La troisième loi relevée est que les unités de productions informelles ont un faible capital matériel et humain.(voir notre définition).

La quatrième loi observée est que les salaires –autres que les revenus des propriétaires de l'unité informelle- gravitent autour du SMIG.

Mise à part ces lois générales observées dans plusieurs pays en développement, comment peut-on définir le secteur informel dont les appellations sont nombreuses.

C. Elargissement du spectre informel : le champ institutionnel.

C'est pour cette raison que cette étude ne se limitera pas uniquement aux aspects économiques, elle tentera aussi de toucher les

volets institutionnels relatifs aux fonciers aussi bien dans l'agriculture que celui qui concerne les habitations informelles construites 'illégalement' sur des terres qui appartiennent à l'Etat. C'est pour ces raisons que nous estimons que l'informalité est un phénomène qui ébranle les fondements juridiques de l'Etat ; ce dernier devra adapter ses institutions par des réformes qui lui permettraient d'être au diapason d'une réalité qu'il risque de ne plus contrôler.

Reprenons les mots clefs de la définition¹¹ que nous avons retenue : Faible capital matériel, parce qu'en général, les personnes qui y exercent sont pauvres et donc luttent pour un revenu qui leur permettra de survivre. Faible capital humain, parce que les agents informels sont pauvres, exclus du système scolaire et donc ont une faible qualification. En général, ces activités informelles s'exercent par les pauvres et les exclus du développement qu'ils soient dans des régions déshéritées ou dans les banlieues des grandes villes des pays du tiers monde.

Cependant, une importante activité informelle, qui retient actuellement l'attention des pouvoirs publics à cause de son implication avec le terrorisme est le « commerce transfrontalier de contrebande » ; Cette activité est gérée depuis quelques années par de gros capitalistes-financiers qui brassent des milliards de dinars.

Par ailleurs, Il est erroné de considérer le secteur l'informel comme étant uniquement les activités qui s'exercent sans payer l'impôt ni la sécurité sociale. Les informels se caractérisent surtout par la petite échelle de la production, ils peuvent ne pas payer, payer ou encore sous-payer l'impôt et la sécurité sociale.

D. Informalité et fraude fiscale.

Un panorama complet de l'informalité en Tunisie ne peut être fait sans référence à la fiscalité. L'informel ronge les recettes fiscales. Informalité et fuite fiscale sont les deux facettes d'un même phénomène.

¹¹ Voir notre définition section X

L'intérêt de cette étude est à juste titre, une tentative de réponse à la question suivante : Comment et par quelle(s) méthode(s) les pouvoirs publics peuvent-ils inciter tous les informels à se déclarer, à payer des impôts et donc à s'intégrer dans la légalité qui ne peut être que bénéfique pour les uns (les informels) et les autres (les pouvoirs public) ?

Cependant, des interrogations s'imposent, peut-on imaginer que l'ARP actuelle dont plus de 40 % des membres sont des hommes d'affaires, est à même d'élever le niveau de la sanction ? De même, quand on sait que ces hommes d'affaires ont largement financé la campagne électorale de tel ou tel parti politique, parfois même ils ont financé des partis politiques opposés les uns aux autres pour se protéger contre d'éventuelles sanctions fiscales....quel sens aura cette loi ? Faut-il interdire aux grands hommes d'affaires de s'immiscer dans la politique ? Quel sens peut-on donner à la démocratie quand l'argent est un facteur déterminant dans toute forme d'élection ?

C'est avec le temps et par la prise de conscience générale du corps électoral que les choses pourraient changer dans un futur plus ou moins long.

Par ailleurs et sur un tout autre plan à savoir celui de la douane; on relève que la douane est la plaque tournante de la contrebande et de la corruption : des fausses déclarations sur la nature et la valeur des produits, des conteneurs non enregistrés, des escamotages des visites de contrôle etc...

En 2017, l'Instance Nationale de lutte contre la corruption (INLUC) a relevé que 30 cadres douaniers sont impliqués dans ce genre de trafic ; 55 agents ont été écartés à cause de lourds soupçons de corruption. 80% du

commerce illégal de la contrebande passe par les ports et les aéroports officiels.¹²

Entre 2011, date de sa création et 2017, l'INLUC a traité 1.400 dossiers dont 120 ont été transmis au Ministère public, seuls les contrebandiers ont été arrêtés, les fonctionnaires se couvrent mutuellement au plus haut niveau (niveau politique) : c'est l'OMERTA.

Joussour¹³ a fait une enquête sur 1.200 entreprises qui traitent avec la douane, 24 % déclarent qu'elles étaient obligées de payer des pots de vin en 2016, contre 32 % en 2014. 71 % des sondés estiment que la campagne anti-corruption ne touchent pas les corrompus....on neutralise plutôt les corrupteurs.

Sous le couvert de sociétés légalement constituées qui créent de l'emploi, la contrebande importe des marchandises en maquillant les déclarations de douane moyennant des pots de vin, puis ces marchandises sont réinjectées dans les circuits officiels et légaux (formels).

Selon des spécialistes et experts, depuis 2011, les fraudes douanières se chiffrent à environ un milliard de dinars : un grand manque à gagner fiscal perdu par l'Etat.

Selon une enquête par sondage réalisée par Joussour, sur un échantillon de 1.000 tunisiens âgés de 18 ans et plus ; une enquête sur ce que pensent les tunisiens de la corruption, il ressort que les principaux foyers de la corruption sont : la douane (64 %), les tribunaux (17%) et la police (9 %) ; quant aux principaux générateurs de la corruption on retrouve les hommes d'affaires avec 44 %, l'administration avec 27 % et les politiques avec 24 %. Selon les sondés, les meilleurs moyens de pression pour réduire la corruption sont : les acteurs étrangers avec 50 %, les mouvements sociaux avec 24 % et les médias avec 22 %.

Ces quelques chiffres tirés d'enquêtes mettent en exergue ce que la majorité des tunisiens connaissent sur la corruption : la justice est mise sur le banc des accusés avec ses lenteurs, ses sentences dérisoires ; l'administration avec son OMERTA et la solidarité du corps qui s'auto-défend est aussi complice.

¹² Site électronique de jeune afrique sur la Tunisie

¹³ Joussour est un think-tank tunisien qui fait des études économiques sur le pays depuis la révolution.

Aujourd'hui (sept 2017), malgré l'effort du gouvernement pour lutter contre la corruption tout en protégeant les témoins et informateurs par une loi (fév 2017), on relève que les décrets d'application de cette loi ne sont pas encore publiés sur le journal officiel et par conséquent plusieurs informateurs et témoins ont été maltraités ou virés pour avoir divulgué des manœuvres frauduleuses.

Section IV : Modèle de développement, hétérogénéité et lois de l'informel.

A travers les différentes enquêtes que nous avons dirigées sur plus de vingt années, ainsi que les enquêtes faites dans d'autres pays africains, nous avons pu relever les principales caractéristiques (une dizaine) de l'unité informelles en Tunisie et dans la plus part des pays :

- 1-** Un faible capital humain : le patron de l'unité a en général un faible niveau de qualification technique, n'ayant pas suivi une école de formation professionnelle ; en général il a été apprenti chez une autre unité.
- 2-** Un apprentissage sur le tas : le patron avait accumulé quelques années d'apprentissage chez une autre unité avant de se mettre pour son propre compte. De même ses apprentis apprennent le métier sur le tas. C'est le système de '*Learning by doing*' qui prévaut dans cet univers informel.
- 3-** Le niveau d'éducation chez les patrons est en général primaire (plus de 80 %), pour le secondaire 16 % et pour le supérieur inférieur à 4%. Cependant, avec le temps et plus d'une dizaine d'années plus tard, le niveau s'est nettement amélioré. On a même relevé que le niveau d'éducation des apprentis était supérieur à celui de leurs patrons.
- 4-** La faiblesse du capital matériel est manifeste puisqu'au total, la valeur du capital est de quelques centaines de dinars, rarement ce capital est supérieur à quelques milliers de dinars.
- 5-** L'absence de comptabilité est la règle chez ces micro-entrepreneurs, dans les meilleurs des cas, un cahier recettes-dépenses de l'unité est consigné. Souvent ils confondent le budget de la famille avec celui de l'entreprise. Ni

calcul d'amortissement, ni calcul précis du coût de production unitaire ne peuvent être faits.

6- Souvent ces micro-entrepreneurs sont des indépendants qui travaillent seuls, plus de 500.000 sur un total de 600.000 unités. S'ils engagent un apprenti, c'est souvent un membre de la famille proche. Le caractère familial de l'unité prédomine.

7- la mobilité sectorielle et géographique est la règle chez les informels. En effet, s'ils trouvent un local dans un quartier plus dense et plus animé, c'est le déménagement même si le loyer est plus cher sachant qu'ils vont gagner plus dans ce nouveau quartier. De même si une activité s'essouffle et les revenus baissent, aucune hésitation à changer d'activité en choisissant celle qui est en croissance. La faiblesse du capital matériel est un avantage pour la mutation d'une activité à l'autre. Cette mobilité géographique et sectorielle permet de qualifier ces informels comme « *les nouveaux nomades de la société industrielles* ».

8- les informels sont très faiblement affiliés à la sécurité sociale, l'affiliation d'un apprenti à la CNSS est une sorte de promotion accordée à ce dernier pour sa fidélité et sa stabilité dans l'entreprise supérieure à 3 ou 4 années.

9- Au niveau de l'impôt, même si les unités qui ont pignon sur rue n'échappent pas au repérage de l'administration fiscale, elles sont, soit soumises au régime forfaitaire qui est inférieur à 100 dinars par an (somme dérisoire par rapport à leur revenus annuels), soit alors elles sont soumises au régime proportionnel et dans ce cas elles sous-payent l'impôt. Il faut avouer que l'Etat a été laxiste avec elles surtout si elles emploient 2 ou 3 apprentis.

10- Au niveau des revenus tirés des activités informelles, les différentes enquêtes que nous avons menées à des intervalles assez éloignées dans le temps nous ont révélé que le revenu net mensuel d'un patron ou indépendant informel est au moins égal au salaire d'un cadre administratif, soit entre 1.000 et 1.500 dinars par mois. Pour les apprentis débutants le revenu (hebdomadaire) est, en général, très proche du SMIG (plus ou moins

20 %). Cependant, le salaire des apprentis augmentent quasi-annuellement avec le niveau d'apprentissage (plus 5 à 8% par an).

11- Les patrons informels sont, en général, très récalcitrants à toute sorte d'enquête, ils sont allergiques à toute collecte d'informations les concernant surtout si elles sont consignées sur un document. Soit qu'ils refusent de répondre, soit alors qu'ils nient leur propre identité pour dire qu'ils sont des apprentis et déclarent donc que le patron est absent.

12- les patrons informels ont de très faible relation avec le système bancaire conventionnel ; entre 10 et 20 % ont un compte bancaire de l'unité.

Section V : Les huit (8) principales activités informelles en Tunisie.

L'objectif de cette première partie est de lister les différents aspects de l'informalité en Tunisie, et d'en faire un état des lieux.

Durant nos années de recherche sur l'informalité, nous avons pu établir huit activités différentes les unes des autres ; pour chacune nous proposons la description de l'état des lieux, les problèmes sous-jacents et les solutions réalisables dans l'objectif de leur intégration dans le circuit officiel de l'économie structurée et conventionnelle. Ces huit activités informelles sont :

1- Le commerce transfrontalier de contrebande : les opérateurs essayent légalement ou illégalement de mettre à profit le différentiel de prix qui existe entre deux pays.

2- Les activités qui s'exercent dans des locaux repérables par l'INS et les agents du fisc et pour lesquelles des estimations de la production, de l'emploi et de la valeur ajoutée ont pu être établies par les comptes nationaux.

3- Les commerçants ambulants ou vendeurs de services. Commerçants qui d'un marché hebdomadaire à un autre vendent tout genre de biens.

4- Le secteur du bâtiment : ce secteur regroupe toutes les activités de construction de bâtiments privés et publics ainsi que les routes et canalisations.

5- Les activités qui s'exercent à domicile par des femmes au foyer et dont la production peut être écoulee sur les marchés hebdomadaires ou conventionnels.

6- Une autre catégorie d'informel 'fugitif' et absolument insaisissable, c'est l'informel qui s'exerce dans des activités de services et de réparation. En effet, avec un téléphone portable, un carnet d'adresses-clients et au mieux une fourgonnette ou une moto pour le transport du matériel et de l'outillage, le réparateur exerce comme un poisson dans l'eau. Ni l'INS, ni le fisc, ni la sécurité sociale n'ont les moyens pour contrôler, identifier ni même estimer le nombre de ces fugitifs qui échappent totalement à tout type de repérage.

7- Le télétravail des cadres qualifiés.

8- Les logements informels. Ce septième cas d'informalité, n'est pas une activité économique au sens strict du terme, mais un état de non-droit dont le déblocage pourrait générer d'importantes activités économiques.

Deuxième Partie :

Une Radioscopie des activités informelles en Tunisie, Solutions de formalisation et de légalisation.

Dans ce qui suit, nous proposons une étude détaillée de chacune des activités informelles sous-mentionnées ; C'est pourquoi nous proposons sept sections. Les trois premières traitent du secteur informel au sens classique du terme (le commerce transfrontalier et de contrebande, l'informel repérable des micro-entreprises, et les marchands ambulants) ; la section quatre exposera le nouveau secteur informel, à savoir celui qui est fortement lié au NTCl (nouvelles technologies de la communication et de l'information) ; la section cinq traitera de l'informalité foncière et de son rapport avec la légalité et donc avec l'Etat. Les sections six et sept évoquent la production domestique des femmes au foyer et le secteur du bâtiment.

Section I : Le Commerce transfrontalier de contrebande.

A. Descriptif et Etat des lieux¹⁴

Nous commençons par ce commerce dit parallèle de contrebande qui s'exerce aussi bien dans la zone frontière tuniso-libyenne que celle entre la Tunisie et l'Algérie, à cause des défis sécuritaires actuels (2012 à 2017) et de son implication avec le terrorisme et le passage des armes provenant de la Lybie.

- Sur une période de plus de quatre décennies l'Etat a été laxiste avec ce commerce entre la Tunisie et la Lybie. Pour des raisons de pauvreté régionale, L'Etat a laissé faire.
- Ce ne sont pas seulement des personnes isolées qui pratiquent ce commerce, mais c'est essentiellement un 'commerce informel très structuré' et bien hiérarchisé : il y a les barons (une trentaine), les grossistes et les détaillants.
- Rares sont les paiements au comptant, c'est des paiements à terme (genre de crédits fournisseurs) basés sur des relations de confiance d'origine tribale.

¹⁴ Les données qui suivent découlent de deux sources différentes, la première est une enquête sur le terrain faite pour le compte du Ministère du commerce et achevée en décembre 2013, la deuxième source provient d'informations publiées sur les masses médias.

- Chez les barons, il y a une spécialisation dans les produits et les activités : deux pour le textile, deux ou trois pour l'électroménager, deux pour les opérations de change etc....
- Dans ce commerce, tous les responsables de part et d'autres de la frontière touchent leurs parts (douaniers, militaires, cadres administratifs).

Dans ce qui suit nous relatons quelques témoignages qui nous enseignent sur la gravité du phénomène.

Sur une radio locale en 2013 Face à un colonel de la douane qui vantait le travail de ses agents, j'évoque leur implication et les pots de vin que les agents de la douane touchaient, il acquiesce disant « Oui effectivement, les barons utilisent « TARGUIB et TARHIB » expression qui signifie « l'intéressement et la menace »

Janvier 2017, sur une chaîne TV privée, un avocat qui a pour client un baron de la contrebande de la zone de Kasserine reporte les propos de ce dernier : en 2011, nous avons souffert des excès de contrôle, actuellement je contrôle bien la situation et la région, j'ai même la possibilité de brûler toute la région. L'avocat ajoute, un conseil de sécurité très restreint composé du chef de gouvernement, du ministre de l'intérieur ainsi que de hauts cadres du ministère de l'intérieur décide de liquider six barons de la contrebande. L'information parvient le jour même à tous les barons.....cela signifie que ces barons sont bien infiltrés dans le ministère de l'intérieur. L'Etat est pris en otage par la Mafia de la contrebande.

Le témoignage d'un homme d'affaires tunisien reconverti dans la contrebande de l'électroménager. Ce témoignage a été fait sur le site de Business News, reporté sur le Site 'decryptnewsonline' du 16-oct-2016 par Bob Woodwar.

« La marchandise me provient de Chine via l'Algérie, mes vis-à-vis sont un important trafiquant algérien et un cadre douanier tunisien. Ce dernier a à son service une milice d'éclaireurs armés et paramilitaires qui m'indique l'itinéraire à suivre et sont payés cash. Il s'agit d'une logistique tentaculaire. Mon douanier, haut gradé, fait des affaires avec plusieurs contrebandiers, il n'a aucun scrupule et sa décision de trahir l'Etat est irrévocable.

Plusieurs hommes d'affaires comme moi payent des pots de vin à des cadres du Ministère du commerce ; il y a une association entre une mafia légale et une autre illégale. Nous sommes des hommes invisibles et certains d'entre nous peuvent commander tout un village. Nous appartenons à une confrérie secrète (une sorte de franc-maçonnerie), nous partageons pleinement les idées de Pablo Escobar.

Enfin, mon témoignage, selon ce même homme d'affaires, est une petite goutte de la réalité du terrain.

B. Effets économiques et macro-économiques du commerce transfrontalier.

- Quelques données chiffrées estimées,¹⁵ sur l'ampleur du commerce à Ras Jedir.
 - Sur la zone frontalière de Ben Guerdane, entre 25 et 30.000 personnes vivent de ce commerce.
 - En moyenne chaque grossiste a un capital qui tourne autour de 300 mille dinars, donc les 60 grossistes disposent d'un capital d'environ 18 millions de dinars.

¹⁵ Rapport PNUD. Mr M. Haddar, économiste avait fait en 2014 une étude pour le compte du PNUD, il pouvait disposer de tous les chiffres officiels disponibles (nombre de voitures et de camions qui passent chaque jour dans les deux sens, les recettes municipales versées par les détaillants etc....). Haddar avait accès à toutes les données officielles régionales disponibles (douane, fisc, ANETI etc....)

- Environ 300 milles litres de carburant sont introduits chaque jour de la Libye vers la Tunisie, soit 110 millions de litres par an.
- Le volume de change journalier oscille entre 1 et 3 millions de dinars soit annuellement environ 750 millions de dinars. De ce fait, La monnaie a une cotation journalière : un taux de change informel journalier fixé la veille.
- Le chiffre d'affaires annuel des transactions commerciales dans la zone de Ras Jedir Ben Guerdane est estimé à 1.100 millions de dinars.

- Des estimations chiffrées faites par Jousour¹⁶ évalue le chiffre d'affaires total du commerce de la contrebande à 6,5 milliards de dinars soit environ 15 à 20 % des flux de marchandises distribuées par le commerce intérieur. Les revenus annuels générés par la contrebande et les importations illégales sont de l'ordre de 2 milliards de dinars.

Les principaux produits objet de ce commerce illégal sont le tabac, les produits pétroliers, l'électroménager, le textile et l'habillement.

Le tabac engendre un manque à gagner pour l'Etat de l'ordre de 500 millions de dinars. Les produits pétroliers couvrent 25 % de la demande globale du pays avec des revenus de l'ordre de 300 millions de dinars distribués entre quelques dizaines de barons-grossistes.

La totalité du manque à gagner pour l'Etat (fiscalité et droit de douanes) est de l'ordre de 220 milliards de dinars.

- Selon le nouveau gouverneur de la Banque Centrale (2018), les liquidités qui ne transitent pas par le circuit bancaire varient entre 3 et 4 milliards de dinars.

- Parmi les effets économiques négatifs sur l'emploi de ce commerce, en 2010 la zone industrielle de Sfax comptait 42.000 ouvriers dans le secteur des chaussures, en 2016 il n'y a plus que 2.000 ouvriers. C'est la concurrence des chaussures chinoises importées illégalement.

Après la révolution, il y a eu une « démocratisation » et une prolifération du commerce de contrebande dirigé par de nouveaux barons qui nient l'existence et la légitimité de l'Etat. De plus ce commerce transfrontalier est largement infiltré par le crime organisé et le terrorisme. De ce fait l'Etat se

¹⁶ Jousour est un cercle de réflexion économique, entre autre il étudie les aspects économiques de l'informalité et de la contrebande.

retrouve largement dépassé avec une réduction considérable de la grille de solutions.

Sur 17.000 associations, 20 seulement respectent les exigences juridiques. Plusieurs associations servent comme couvertures pour le blanchiment de l'argent de la contrebande, d'autres financent le terrorisme et le crime organisé.

- Une pénurie de main d'œuvre pour l'industrie : Il est évident que ce commerce informel transfrontalier, est un travail à très faible pénibilité, a permis l'enrichissement de plusieurs familles. A ce titre, il a été rapporté qu'un investisseur dans l'industrie (en 2013-2014) n'arrive pas à trouver des ouvriers non qualifiés pour 600 dinars par mois, sachant que le SMIG est de l'ordre de 300 dinars. Cette atmosphère de gains faciles dans le commerce, l'ampleur de la contrebande et l'immigration de travailleurs vers la Libye rend improductif et non rentable tout type d'investissement industriel dans la région : les investisseurs industriels potentiels sont très rapidement découragés. Disons-le, dans cette région du sud, il y a un manque manifeste de main d'œuvre pour travailler dans l'industrie.

- La concurrence déloyale à l'égard de certaines industries tunisiennes : la bête noire des industriels tunisiens c'est ce commerce frontalier à large échelle qui mine la production locale. Ces derniers ne cessent de réclamer justice, auprès de l'organisation patronale l'UTICA.

- L'importation 'illégal' de carburant a un double effet, l'un positif dans la mesure où elle réduit la charge financière énergétique de l'Etat, l'autre négatif en réduisant les recettes fiscales. Pour les autres produits, à côté de la concurrence déloyale évoquée par les entrepreneurs tunisiens, c'est une fuite fiscale puisqu'il y a une nette réduction des recettes douanières.

- Pour les statistiques officielles du commerce extérieur, la Libye est le cinquième partenaire économique de la Tunisie derrière la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne, en effet 7 % des exportations tunisiennes vont vers ce pays ; il y a 1.200 entreprises tunisiennes qui produisent totalement ou partiellement pour le marché libyen. Par ailleurs, la Libye fait travailler entre 20 et 30.000 travailleurs tunisiens.

- Dans le cas particulier de ces deux gouvernorats Medenine et Tataouine, le commerce frontalier a été non seulement un réducteur du chômage, dans des zones '*oubliées du développement*', mais aussi, il a été à l'origine de l'enrichissement d'une catégorie sociale à l'origine tribale et pastorale devenue par la suite '*classe de capitalistes commerciaux*' ; une classe qui gère une grande quantité d'argent liquide hors du système bancaire conventionnel.

C. Eléments de réflexions pour ou contre la négociation de l'Etat avec les barons de l'informel : vers une possible formalisation des riches barons informels.

Avant de donner ces éléments de réflexion, il convient de classer les barons de l'informel en deux catégories : Les Bons barons de l'informel (BBI) et les mauvais barons de l'informel (MBI).

Les MBI sont ceux qui ont fait du commerce transfrontalier, mais surtout ceux qui ont eu un lien direct ou indirect avec le terrorisme (trafic d'armes, relations avec les terroristes etc...). Il est évident, qu'il est hors de question de négocier avec des éléments qui mettent en péril la sécurité du pays et du territoire national ; leur sort devra être traité par le tribunal militaire et nous n'avons aucun argument pour justifier une quelconque négociation avec ceux qui mettent en péril la sécurité du pays.

En revanche, les BBI¹⁷ sont ceux qui ont fait du **pur** commerce illégal de frontière, qui se sont enrichis au détriment de la douane et du fisc. Rien que pour la fraude fiscale, le qualificatif 'Bon' n'est certainement pas approprié, il les distingue tout juste des premiers qui mettent en danger la sécurité de l'Etat et des citoyens. La classification a tout simplement un aspect analytique.

¹⁷ Il faut bien remarquer que parfois et dans certains cas il est très difficile de distinguer un BBI et un MBI. La deuxième remarque est que certains entrepreneurs légaux et répertoriés par le fisc étaient lassés de la concurrence déloyale des BBI sont passés eux même à la clandestinité et sont devenus des BBI.

Pourquoi l'Etat devra-t-il négocier avec les BBI ?

- Depuis l'indépendance et sur une période de plus de 60 ans, l'Etat a été laxiste, à l'égard du commerce frontalier dans des régions (gouvernorats) oubliées par les politiques de développement nationales. L'Etat avait laissé faire ce commerce avec la Lybie et l'Algérie. Les tunisiens du sud tiraient avantage des transactions avec la Lybie et une majorité de la population de ces régions trouvaient une source de revenus non négligeable. De ce fait et sur plus de six décennies, et surtout depuis la révolution de 2011, une nouvelle classe de très riches commerçants transfrontaliers s'est constituée ayant un grand pouvoir financier qui échappe au système bancaire conventionnel (manipulation du cash en dinars et en devises).

Aujourd'hui en Tunisie, ces contrebandiers, sont riches, bien connectés entre-eux, pyramidalement et informellement structurés, il représente une sorte d'un Etat financier dans une Etat de droit trébuchant qui cherche à se construire, à mettre une nouvelle réglementation.....

Des années durant, L'Etat, le ministère des finances et la banque centrale ont une très grande responsabilité dans la mesure où ils n'ont établi aucune règle institutionnelle pour obliger les BBI à faire transiter leur argent par le circuit financier officiel (Banques et BCT) et à contrôler efficacement les flux de marchandises sur les frontières.

- Nous ne devons pas ignorer une évidence, à savoir que le pouvoir financier est aussi puissant sinon plus puissant que le pouvoir politique, même aux Etats-Unis un des pays les plus démocratiques du monde. En Tunisie, c'est de l'argent volatil qui peut disparaître aussi vite que les nuages et le vent. Sans oublier la volonté des barons (BBI et MBI) à manipuler les hommes politiques et les députés de l'ARP : de la part des barons de l'informel, il s'agit d'une tentative de s'immiscer et de contrôler la politique.
- Les premières arrestations des barons des deux catégories (mai 2017) par le premier ministre, n'a-t-elle pas créé la panique chez ceux qui sont restés libres, il s'en est suivi une ruée sur les devises dans le pays à tel point que le gouverneur de la Banque centrale s'est exclamé : « le tourisme reprend, où sont les devises, on ne les voit pas. »

- Selon un rapport de 'Crises Group' sur la Tunisie (avril 2017) dans lequel des entretiens approfondis ont été fait, entre autres, avec les riches contrebandiers. Ces derniers souhaitent vivement rentrer dans la légalité ; ils souhaiteraient aussi que leurs enfants actuellement étudiants en Europe ou aux Etats-Unis, s'installeraient et gèreraient des affaires dans la légalité et la transparence.
- Plusieurs pays dans le monde, sont soit des paradis fiscaux, soit receveurs en investissement des capitaux étrangers sans demander les origines de ces fonds (pays du Golf, principauté de Monaco etc...), de ce fait ils ont profité d'un développement et d'une croissance importante. Certains de ces pays sont devenus des places financières internationales (Dubai..).
- Enfin et ironiquement, concernant les achats d'avions et d'armement imposés par les Etats-Unis à l'Arabie Saoudite ; et donc les milliards de dollars raflés par Trump (président Américain) : est-ce que cet argent est plus propre ou plus sale que celui gagné par les BBI ?

D. Quelques éléments stratégiques et pratiques d'intégration des barons de l'informel dans la légalité.¹⁸

Pour les décideurs de la politique économique du pays, toute la réflexion doit porter sur la recherche d'une stratégie de nature à intégrer ces BBI dans un développement économique régional générateur d'emplois et de dynamique économique. Une stratégie qui permettra aux BBI, tout en sortant de la clandestinité, d'intégrer le secteur structuré par la grande porte de la légalité comme ils l'ont souhaité et affirmé aux enquêteurs de 'CRisis Groupe'¹⁹.

Une telle stratégie viserait deux objectifs : le premier est d'éviter la fuite des capitaux –surtout des devises- vers l'étranger, le deuxième est une légalisation des BBI qui élargirait l'assiette fiscale de l'Etat et donc augmenterait ses recettes.

¹⁸ Dans mon étude faite pour le compte du Ministère du Commerce en 2013, j'avais proposé quelques-uns de ces éléments de cette stratégie. Malheureusement, quand Monsieur Mohsen Hassen, Ministre du commerce de l'époque, avait proposé ces éléments sur un plateau de télévision, il a été sévèrement critiqué par une opposition 'inculte sur le plan économique', une opposition insouciante de l'intérêt économique du pays....juste pour faire de la politique politicienne.

¹⁹ Rapport de 'CRISIS GROUPE' d'avril 2017.

A notre avis l'erreur à ne pas commettre est de continuer 'la chasse aux sorcières' des BBI, bien au contraire il faut les amadouer, les inviter à la table de négociation.²⁰ L'épreuve de force entrainerait à coup sûr la fuite des capitaux et surtout des devises dont le pays en a un grand besoin.

Parmi ces éléments et sans aucune intention d'être exhaustif, on peut citer :

- 1) L'Etat, par sa reconnaissance légale, leur délivrera une carte de commerçants ou d'entrepreneurs avec la possibilité de créer des sociétés d'import-export.
- 2) L'Etat devra les convaincre²¹ pour récupérer ses dus, au moins partiellement, sur les droits de douane prouvés, établis et restés impayés par les BBI.²²
- 3) L'Etat pourrait trouver chez les BBI, une source d'emprunt et de crédit (en dinars et en devises) à faible taux d'intérêt et ce pour pallier au manque de capitaux dans les finances publiques ; c'est plus rationnel que de s'endetter sur le marché international à des conditions draconiennes.
- 4) L'Etat peut et doit proposer aux BBI le financement des projets d'investissements pour le développement des régions défavorisées (au Sud : Ben Guerdane, Tatouine... au Nord-Ouest : Kef, Kasserine, Siliana....).

Parmi ces projets et à titre d'exemples on peut en citer deux :

a) Le projet de l'Etablissement d'une zone franche à Zarzis date de plus 15 ans, est resté sur le papier. L'Etat proposera aux BBI de construire cette zone franche ; ils la géreront et loueront les locaux ; un bureau du fisc y sera installé pour la perception des faibles impôts et/ou des taxes préalablement fixées. Concrètement Un cahier de charges sera établi d'un commun accord entre l'Etat et les BBI. Ce cahier fixera toutes les modalités pratiques et réglementaires (liste des produits prohibés à l'import et à l'export, périodicité de la perception des taxes etc.....).

²⁰ Dans la même étude et suite à une réunion avec les cadres de l'UTICA ; ces derniers affirmaient avec certitude que : « la trentaine de barons sont bien connus et listés par notre organisation : noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone etc... »

²¹ Convaincre : en fait et de droit, l'Etat a les prérogatives pour exiger légalement la totalité des droits de douane dus.

²² Cette récupération devra viser au moins 60 à 70 % des droits de douane non payés.

b) Les citoyens libyens sont de très grands demandeurs de soins médicaux en Tunisie. L'Etat proposera aux BBI d'investir en construisant une clinique contenant toutes les spécialités médicales, à Ben Guerdane par exemple. L'Etat s'engagera à pourvoir la clinique des spécialités nécessaires selon la demande. Comme pour la zone franche, un cahier de charges approprié sera préétabli.

c) D'une manière plus générale, mise à part le pétrole, ressource naturelle qui a fait l'objet de plusieurs contestations sociales 'provoquées' ; la région de Tataouine à d'importantes richesses naturelles dans son sol et sous-sol (premier ou second gisement mondial de 'GIBSS' sous-exploité par une unique entreprise, des carrières de marbres multicolores, d'importantes nappes phréatiques d'eau douce, des plantes aromatiques et médicinales exportées à l'Etat brut aux Etats-Unis et au Canada).

5) De façon parallèle, une sévère et stricte réglementation devra être établie pour sanctionner les récidivistes.

Cet ensemble de suggestions est orienté à contre-courant de la lutte contre les contrebandiers et les commerçants transfrontaliers. Après six décennies de laxisme complice de l'Etat, nous estimons que la chasse aux sorcières entreprise par le chef du gouvernement est contre-productive ; la rationalité et l'efficacité exigent de tirer profit de la manne financière (hors système bancaire) détenue par les BBI en contrepartie d'une légalisation négociée : Une entrée des BBI dans le secteur structuré légal. Une négociation WIN-WIN.

E. Le TRACIT²³ : la construction d'un indice mondial de l'environnement du commerce illicite.

Le TRACIT avait chargé « l'Economiste Intelligence Unit (E.I.U) » de construire un indice mondial de l'environnement du commerce illicite pour 84 pays. Le but est de permettre à chaque pays de comprendre l'ampleur du phénomène et donc d'identifier les domaines qui exigent une attention particulière, il s'agit pour chaque pays d'établir une stratégie spécifique pour faire face aux risques et dangers du commerce illicite.

²³ Le TRACIT : transnational Alliance to combat illicit trade

L'indice est construit sur la base de 25 indicateurs politiques, juridiques, réglementaires, économiques, commerciaux, institutionnels, culturels etc...

Selon le rapport de l'E.I.U, l'économie informelle représente uniquement 35,5 % du PIB tunisien et non pas 52 % comme l'estime la Banque mondiale et autres institutions nationales et internationales. Il ya 1,1 millions de personnes, soit 32 % de la population active qui travaillent dans le secteur. De même, 30 % des produits consommés en Tunisie sont issus de cette économie informelle (Carburant, tabac, alcool..). Résumons pour dire que le rapport du TRACIT pour la Tunisie fait ressortir 3 taux de 30 %.

Selon le rapport, Le commerce illicite du tabac représente entre 10 et 12 % du marché mondial et 50 milliards de dollars de manque à gagner pour les gouvernements à travers le monde. Pour le cas tunisien la R.N.T.A²⁴ estimé à 500 millions de dinars son manque à gagner dû au commerce illicite de tabac. Il faut noter que le commerce illicite des cigarettes est passé de 42 % en 2016 à 23,7 % EN 2018.

Par ailleurs, la situation d'instabilité politique en Lybie affecte considérablement la Tunisie où pour certaines régions transfrontières, le commerce de contrebande est la principale source d'emploi et de revenus.

Avec un score de 56 points sue 100, la Tunisie est classé en 53^{ème} position pour cet indice ainsi calculé.

La plus forte performance pour la Tunisie est celle de l'environnement douanier puisqu'elle occupe le 38^{ème} rang avec un score de 78, soit 9 points au-dessus de la moyenne mondiale. Cependant le pays est confronté au problème de la corruption, de la protection insuffisante des droits de propriété intellectuelle, de charge fiscale et du non-respect des normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent : l'ensemble de ces éléments font baisser les performances de l'économie en général.

Le différentiel des régimes fiscaux des deux côtés de la frontière ainsi que les différences de niveau des subventions ont été les principaux moteurs du commerce transfrontalier, ce qui engendre une perte

²⁴ la R.N.T.A : Régie Nationale des tabacs et Alouettes

importante des recettes publiques pour l'Etat. De ce fait les entreprises structurées légales ne sont plus capables de concurrencer la contrebande ; Alors il s'en suit que les investisseurs étrangers seraient découragés. En dépit de cette concurrence déloyale, les produits illicites peuvent avoir un effet néfaste sur la santé du consommateur.

Face à tous ces défis la TRACIT recommande une étroite collaboration entre les Etats en vue d'une harmonisation des subventions et taxes ; Au niveau national, elle recommande la coopération inter-institution du pays et surtout l'application agressive de la réglementation contre le commerce illicite surtout pour les importations non taxées du marché parallèle. De même une lutte sans merci contre la corruption généralisée et le blanchiment d'argent qui sont par nature les moteurs du commerce illicite.

Section II : l'informel repérable : les micro-entreprises dont les activités sont repérables par le fisc, l'INS et la CNSS.

A. Bref état des lieux.

Le tissu économique tunisien est constitué pour 93 à 95 % par des petites activités de production, de services et de commerce. En effet, sur plus de 600.000 unités, entre 500 et 540.000 unités sont de petite taille et ne sont soumis qu'à l'impôt forfaitaire devenu insignifiant.

Ces entreprises qui ont des locaux sur la voie publique sont donc repérables par le Fisc, la CNSS et l'INS. Ces unités de production, de services, de réparation et de commerce sont en général (70 à 75 %) gérées par un seul actif : un indépendant. Leur niveau de revenu varie beaucoup selon l'activité et surtout selon l'emplacement dans la ville ; ceux qui sont dans le centre des grandes villes peuvent dégager plus de 5.000 dinars de bénéfice net par mois, pour d'autres moins chanceux des petits villages ce bénéfice net mensuel atteint difficilement une fois ou une fois et demi le SMIG, soit le minimum vital.

Ce sont des « informelles » légaux très tolérées par l'Etat, et malgré les services de proximité rendus à la population, ils payent tous un impôt dérisoire (inférieur à 100 dinars par an), ne payent pas ou sous payent la CNSS. L'iniquité fiscale doit être corrigée selon des critères objectifs. Nous

proposerons dans la section suivante une solution pour corriger cette inéquité fiscale.

B. Solution pour une équité fiscale dans le régime forfaitaire des micro-entreprises.

D'abord il est très difficile pour le Fisc de contrôler comptablement ces micro-entreprises (trop nombreuses) qui, dans l'écrasante majorité des cas, ne tiennent pas de comptabilité, et dans les meilleurs des cas, ont-elles un cahier de recettes et dépenses. De toute évidence le coût de contrôle individuel et exhaustif serait très élevé pour l'administration fiscale, et serait même supérieur aux recettes fiscales escomptées.

Analysant la loi de finances de 2016, un expert-comptable, relève qu'il n'est pas normal qu'un chauffeur de taxi ou un vendeur de cacahuètes payent uniquement 150 dinars d'impôts par an. En effet, jusqu'en 2013 les 400.000 entreprises sous le régime forfaitaire qui représentent environ le tiers de la population fiscale ne payent que 0,18 % des recettes fiscales, il est temps d'instaurer une équité fiscale qui tient compte des revenus des uns et des autres.

Même s'il existe un texte de loi sur l'uniformité des taxes pour un même type d'activité ; il est inadmissible qu'un vendeur de fruits secs à l'avenue Bourguiba paye le même impôt forfaitaire que celui qui est installé à Kasserine. A vue d'œil, nous avons estimé que le chiffre d'affaires journalier d'un vendeur de fruit sec dans une dense zone de la capitale peut dépasser 1500 dinars soit un bénéfice net journalier supérieur à 400 dinars. Celui de Kasserine son chiffre ne dépasse pas les 150 dinars.

De notre côté, nous avons imaginé un système qui tentera, s'il est appliqué, de rétablir une certaine équité fiscale.

Dans un objectif de faire payer l'impôt selon le niveau des revenus de chaque activité, il est plus rationnel de faire un découpage des villes en zones selon l'ordre décroissant de la densité de population et de l'intensité des activités économiques : (zone A, zone B.....etc... zone E) Ainsi plus la zone est dense et l'activité économique est intense plus la fourchette de l'impôt sera élevée.

De même la taxation sera différente selon le type d'activité : commerce, production ou services de réparation. Il est évident que l'activité commerciale sera plus taxée que la production et les services de réparation.

Les étapes pratiques et concrètes sont les suivantes :

- Le découpage de la ville ou du village par zones.

Ce découpage ne peut être fait que par des agents publics vivants et travaillants dans le gouvernorat et/ou la ville concernée : agents du fisc, de la CNSS, de l'INS, agents municipaux.

Les zones seront classées en cinq catégories : A, B, C, D, E.

L'impôt de la zone A est le plus élevé, celui de la zone E sera le plus faible.

- Décider de laisser au même niveau d'imposition les activités de production et celles des services, ou les unes plus élevées que les autres.
- Décider que les impôts proposés seront plus élevés sur deux ou trois années.
- Décider pour certains gouvernorats et certains villages que le niveau de l'impôt ne commence qu'à partir de la classe C ou D (discrimination positive des régions défavorisées).
- Faire une campagne médiatique de sensibilisation des opérateurs économiques sur le devoir national de payer un juste impôt.

Ci-dessous un exemple de tableau pour les activités commerciales :

Tableau d'impôt pour les activités commerciales selon la zone

Zones	Tranches d'impôts la 1^{ère} année	Tranche d'impôts la 2^{ème} année
A	[2.500 à 4.000 [	[3.000 à 5.000 [
B	[1.500 à 2.500 [	[2.000 à 3.000 [
C	[1.000 à 1.500 [	[1.500 à 2.000 [
D	[500 à 1.000 [	[500 à 1.500 [
E	[inférieur à 500 [	[inférieur à 500 [

La loi de finances 2018 semble suivre cette orientation à savoir une imposition progressive selon la zone ou le quartier dans lequel se trouve cette activité. De toute évidence, il est inconcevable que 500.000 activités classées continuent à être toutes soumises au régime forfaitaire dont l'impôt annuel ne dépasse pas 100 ou 150 dinars par an.

Cette correction fiscale par la zone géographique et la densité de population pourra être combinée par la méthode portugaise des factures

obligatoires délivrables aux clients suivie d'une loterie en faveur de ces derniers.

Ces propositions sont de nature à introduire une équité fiscale longtemps souhaitée mais jamais appliquée. Malheureusement, la loi de finances votée fin décembre n'a pas voté ce zoning à fiscalité progressive. Pourquoi ?

Les représentants du peuple dont plus de 40 % sont des hommes d'affaires avaient préféré garder le régime forfaitaire applicable aux 500.000 unités économiques : ils ont défendu leurs propres intérêts, puisqu'ils détiennent une grande partie de ces unités.

Section III : Les marchands ambulants : Stratégie de formalisation du commerce informel ambulant urbain : Des espaces appropriés dans les grandes villes pour les commerçants informels ambulants.

A. Idée générale de la stratégie : le regroupement des marchands ambulants. L'exemple Chinois.

A côté et parallèlement aux marchés hebdomadaires classiques, Il s'agit d'intégrer le commerce informel ambulant, éparpillé dans la capitale et les grandes villes du pays, dans le circuit officiel : il s'agit de lui réserver – construire- des espaces appropriés. Comment ?

L'approche que nous proposons est inspirée de la Chine populaire avec son marché informel 'légal' appelé le 'SILK MARKET' : une réussite d'intégration du commerce informel dans le circuit officiel.

A Pekin, Le silk Market est un immeuble de 8 à 10 étages, chaque étage a une superficie d'environ 3.000 m², il comprend des dizaines de petites boutiques, chaque boutique a une superficie de 5 à 7 m², un couloir large de 2 m² sépare les boutiques. Les boutiques sont louées au m² aux commerçants. Sur ce marché, qui n'a que le nom 'Silk Market', on trouve tout genre de produits de l'artisanat et de l'industrie textile chinoise. Dans chaque étage un contrôleur fiscal est omniprésent pour suivre à peu près le chiffre d'affaires de chaque boutique. L'impôt hebdomadaire semble être payé sur place au contrôleur fiscal. Une réussite d'intégration des commerçants informels dans le circuit légal. De plus, par la promotion et la publicité auprès des agences de voyages, l'Etat Chinois en fait une attraction touristique favorable aussi bien pour les commerçants que pour le fisc.

L'exemple du marché de Moncef Bey qui, dans ce quartier, se présente de façon anarchique sur un espace de 3 ou 4 hectares, est édifiant. L'idée est de construire 4 ou 5 blocs d'immeubles, chaque immeuble sera construit sur 6 à 7 étages, les deux premiers seront réservés pour des parkings payants ; les 4 autres étages seront des boutiques et magasins à louer au m² aux commerçants du quartier, de plus un bureau de recettes des finances y sera installé dans chaque ensemble d'immeubles.

B. Avantages de la stratégie

Cette stratégie aura un quadruple avantage :

- Regrouper tous les commerçants du quartier et d'autres ambulants de la ville dans un même espace.
- Ce regroupement facilitera leur recensement et permettra de connaître les activités commerciales exercées. (INS)
- Cela permettra d'organiser l'espace urbain et de le rentabiliser.
- A côté du loyer, une taxation progressive, raisonnable et acceptée par les intéressés, ce qui engendrera des recettes fiscales non négligeables pour l'Etat.
- Possibilité de créer un ou des syndicats des commerçants, pour constituer une structure de négociation avec l'Etat. En effet, jusqu'à présent ces commerçants très éparpillés dans les villes, n'ont aucune conscience de classes.

Dans cet esprit, un grand travail pourra être fait par l'UGTT²⁵ pour d'une part, inciter l'Etat à créer ces espaces commerciaux et d'autre part, pour créer des sections syndicales dans ces espaces.

Cette stratégie pourra être généralisée à toutes les zones périphériques de la capitale et à d'autres grandes villes.

²⁵ Je dis bien UGTT et pas l'UTICA. Cette dernière considère ces commerçants informels comme étant l'ennemi n° 1 à abattre et à éradiquer.

La proposition qui suit figure dans une étude faite en 2014 pour le compte du ministère du commerce.

L'investissement initial pourra intéresser les banques ou de gros investisseurs privés, par exemple les riches nouveaux barons de la contrebande qui ont accepté d'être formalisés.

Dans la capitale on peut penser au marché Moncef Bey, Mellassine, et pourquoi pas le grand parking de Mohamed V qui pourra faire l'objet d'un tel aménagement et bien sûr plusieurs autres quartiers pourront faire l'objet de la même organisation de l'espace géographique tout en y intégrant les commerçants informels et les ambulants.

Cette stratégie sera concertée entre les Ministères du Commerce, de l'Intérieur, de l'Economie, des Finances et la direction de l'aménagement du territoire. Un bureau de recettes fiscales pourra être prévu à l'intérieur de chaque espace (immeuble). L'UGTT pourra être l'initiateur de cette option.

C. Les étapes de concrétisation de cette stratégie.

- Commencer par une expérience pilote dans une ou deux grandes villes par exemple Tunis et Sfax ; deux ou trois espaces dans chaque ville.
- Délimiter les périmètres et surface à réserver pour cet espace commercial (entre 3 et 5 hectares).
- Faire un appel d'offre auprès des cabinets d'architectes pour établir un plan de cet espace commercial : un plan qui respecte le plan d'aménagement de la ville.
- Faire un appel d'offre auprès des investisseurs pour l'achat du terrain et la construction de l'espace commercial à 6 ou 7 étages.
- Campagne de sensibilisation auprès des ambulants.
- Location et/ou vente des locaux.

Section IV : Les NTCl et le développement des activités de services (réparation) et le travail des cadres.

Trois activités informelles nouvelles et invisibles se sont bien développées ces dix dernières années : il s'agit des activités de services de réparation, du travail des cadres et du e-commerce effectué sur le web. A l'heure actuelle (avril 2019), Aucun économiste ou responsable de l'administration ne perçoit le développement de ces activités qui risquent,

dans quelques années, de poser de véritables problèmes fiscaux et d'évaluation du PIB national. Examinons une à une ces activités.

A. les services de réparation.

Plusieurs activités de réparation (plomberie, T.V, frigidaires, machines à laver etc...) sont devenues invisibles et indétectables.

Ainsi, un réparateur qui ouvre un petit magasin durant deux ou trois années, se constitue un carnet d'adresses clients, puis ferme le magasin. Il lui suffit d'un téléphone portable, d'une moto ou mini-camionnettes, d'une boîte à outils pour continuer à travailler d'un client à un autre. Ni loyer, ni apprenti, ni impôt, ni CNSS....toutes ses recettes sont un revenu net. Par conséquent, il peut largement concurrencer ceux qui sont légalement installés dans des magasins. La minimisation des coûts et la maximisation des revenus est leur règle de comportement. Aucune projection sur le futur pour prévoir une sécurité sociale en cas d'accident ou pour prévoir une retraite pour les années de vieillesse.

Notre connaissance du terrain, nous révèle que cette tendance tend à se généraliser. Combien sont-ils ? Dans quelles villes sont-ils plus fréquents ? Nous ne pouvons avancer aucun chiffre, à notre connaissance, aucune méthode statistique n'est capable de les appréhender ni connaître l'exhaustivité d'une telle population.

La question fondamentale, est comment l'Etat peut-il les approcher pour percevoir l'impôt et les convaincre d'une affiliation à la Sécurité Sociale.

Une première possibilité, consiste à les inciter à s'auto-déclarer en les motivant par des crédits pour l'achat de matériel plus performant, ou des crédits pour l'achat d'un logement.

Une deuxième possibilité, consiste à les inciter à se regrouper en sociétés de services, ainsi plus ils sont nombreux plus le montant du crédit

sera élevé et plus l'encadrement-formation dispensé par l'Etat sera important et moderne.

Dans les années à venir, ces deux possibilités peuvent faire l'objet d'une attention particulière de la part de la sécurité sociale et de l'administration fiscale.

B. Le travail des cadres par internet.

Depuis plusieurs années, les grandes firmes multinationales et bureaux d'études internationaux, au lieu de faire appel à une société légalement constituée et donc plus chère ont eu tendance à faire directement appel aux compétences locales (personnes physiques bien repérées par leurs compétences et diplômes) d'un pays dans lequel ils doivent exécuter des travaux d'infrastructure ou autres.

Un premier contact par internet, puis une discussion par Skype pour tester le niveau du cadre et discuter du travail à faire et le marché est conclu après envoi par internet des termes de référence de l'étude. Le travail exécuté, la rémunération et le transfert bancaire effectué. Les deux parties sont satisfaites.

Cette transaction de services se fait sans paiement d'impôt (15 %) pour l'Etat tunisien. Ces cadres peuvent même être des fonctionnaires permanents de l'Etat (Ingénieurs, enseignants universitaires etc....). Certains font une ou deux fois le déplacement à l'étranger pour ouvrir un compte et la rémunération leur est directement versée dans ce compte.

Quel est l'ampleur de ce phénomène ? Combien de cadres exercent occasionnellement ou de façon quasi-continu ? Quel est le volume du chiffre d'affaires et des transferts bancaires reçus par ces cadres ? Quel est le manque à gagner fiscal de l'Etat ? Malgré qu'il s'agisse d'un phénomène nouveau (une dizaine d'années), à l'heure actuelle, personne ne peut répondre à ces questions, à notre connaissance aucune méthode statistique ne peut, à l'heure actuelle, appréhender ce phénomène.

Ainsi donc, les NTCl ont favorisé le développement de ce travail informel hautement qualifié qui échappe totalement à l'Etat et donc à la fiscalité. Il a tendance à se généraliser dans les prochaines années.

C. Les transactions commerciales sur le web.

En octobre 2018, un journal électronique écrit qu'il existe en Tunisie 1.500 sites commerciaux sur le web, le nombre et la valeur des transactions commerciales électroniques au premier semestre 2018 sont respectivement estimés à 1.275.000 opérations et à 92 millions de dinars ; il s'agit d'une augmentation de 50 % par rapport par rapport à la même période de l'année 2017.

Les questions fondamentales sont : est-ce qu'un jour l'Etat tunisien sera-t-il décidé à taxer ces opérations ? Si oui, Comment l'administration fiscale peut-elle suivre et taxer ces opérations, en a-t-il les compétences techniques pour le faire ? De toute évidence à ce titre deux remarques s'imposent, d'une part, les NTCl sont devenues un outil de fuite fiscale et d'autre part à notre connaissance, en 2000, l'administration américaine s'est farouchement opposée aux tentatives européennes d'inclure ces opérations dans l'assiette fiscale.

Section V : Logements informels et problèmes fonciers agricoles.

La proposition qui suit découle d'une investigation de terrain faite dans plusieurs zones géographiques du pays en compagnie de l'équipe de l'I.LD²⁶. Sans être exhaustive, l'investigation nous a montré l'ampleur et l'importance du phénomène sur le plan national. Une réflexion approfondie, m'avait permis depuis mars 2011 de présenter les solutions qui me semblaient les plus appropriées.

A. Les logements informels et illégaux sur des terrains appartenant à l'Etat.

A1- Situation actuelle : deux cas, sidi Hassine et Fouchana

Dans l'Etat actuel (avril 2017) de l'économie nationale en Tunisie, le gouvernement, l'Etat peut, par une décision institutionnelle courageuse

²⁶ I.L.D : Institut Liberté et Démocratie dirigé par l'économiste Péruvien HERNANDO DE SOTO, spécialiste mondial du secteur informel.

injecter dans l'économie du pays des milliards de dinars sans décaisser un seul dinar, bien au contraire il peut encaisser quelques millions de dinars. Comment ? (voir troisième partie du rapport).

Cette affirmation peut paraître paradoxale et même insensée, il suffit d'observer la réalité concrète et ne pas être atteint de cécité qui pourrait être provoquée par la rigidité des lois et des institutions.

Sur deux exemples concrets dans les circonscriptions de Fouchana et Sidi Hassine (zones périphériques du grand Tunis) nous avons enquêté et interrogé les deux responsables des deux municipalités. Le constat est le suivant :

Au début des années soixante, l'Etat avait octroyé des terrains agricoles à des citoyens pour une exploitation agricole de longue durée. La cession juridique s'est faite sous forme d'un contrat de long terme de 20 ou 30 années. Juridiquement les terrains agricoles continuent d'appartenir à l'Etat. Quinze ou vingt années plus tard, avec le développement de l'urbanisme dans ces régions, les routes goudronnées réalisées ; les agriculteurs ont fait une partition d'une partie des terrains agricoles situés sur les routes pour les vendre à des citoyens qui ont construit des logements à usage d'habitation. Ces nouveaux 'propriétaires' résidents n'avaient et n'ont jusqu'à maintenant, aucun titre de propriété légalement enregistré à la conservation de la propriété foncière (C.P.F).

Des années durant ces résidents ont fait des extensions, vendus leurs maisons sur simples contrats enregistrés auprès des municipalités. Les terrains étant toujours une propriété de l'Etat.

Questions : l'Etat peut-il un jour décider de récupérer les terrains qui lui appartiennent ?

Réponse : Impossible, car de fait, les logements appartiennent à ceux qui y résident.

Devant le fait accompli, les deux municipalités, avec leurs propres moyens, avaient pu viabiliser ces zones de logement (électrification des rues, évacuation des eaux usées, amélioration de la voirie....).

Vers l'an 2.000, soit plus d'une trentaine d'années après l'octroi par l'Etat du terrain agricole, Un président d'une des deux municipalités, sous la pression et les exigences de la population qui demande la régularisation de la situation foncière de leur logement, avait essayé de trouver une solution avec le Ministère de la propriété des domaines de l'Etat pour pouvoir accorder les titres officiels de propriété des logements. Un refus, 'Un NIET' catégorique du dit Ministère. Pour pouvoir distribuer des titres de propriété, le président de la dite municipalité devait auparavant (selon le ministère des propriétés de l'Etat) payer le prix du terrain sur lequel les logements sont construits. Le responsable municipal avance que ce sont des logements « sociaux » dont les propriétaires ne peuvent payer de telles sommes. En effet, généralement ces propriétaires sont des travailleurs informels (petits commerçants, menuisiers, forgerons etc...) qui sont issus de l'immigration inter-régionales, attirés par les grandes villes où les opportunités d'emploi sont plus grandes.

Résultat : blocage totale. La rigidité des institutions et du droit ne peuvent s'accommoder avec une situation de fait irréversible. De tels terrains qui ne peuvent être mis à la disposition du propriétaire légitime à savoir l'Etat, ni être considérés comme propriété légale pour les occupants-résidents, constituent un '**CAPITAL MORT**' qu'il faut réanimer.

L'Administration publique se réfugie dans la sécurité de l'arsenal des lois qui évoluent peu dans le temps et de ce fait, elle infante des administratifs psychorigides qui résistent à tout nouveau souffle et se cantonnent dans une application stricte et primaire des lois et donc rejettent légalement tout ce qui est pratique : ils sont ainsi atteint d'une incapacité à accompagner les évolutions socio-économiques de la région et du pays. De ce fait, peu importe pour eux que le capital foncier national soit mort, oisif ou improductif.

En effet, la logique juridique stipule que c'est le droit et les institutions qui doivent être révisés pour s'adapter à une réalité irréversible et incontournable. Faut-il déverrouiller et faire sauter ces lois pesantes qui sont pire que les HABBOUS de jadis ?

Dans la troisième partie de ce rapport nous proposons des solutions pratiques et concrètes qui par personnes interposées ont été soumises au premier Ministre Youssef Chahed, qui heureusement a commencé à les appliquer dans certaines régions du pays. Nous ne pouvons qu'être satisfaits.

A2 - Solutions concrètes pour les logements informels.

Dans la première partie de ce rapport, nous avons évoqué (section VI-A- Les logements informels et illégaux sur des terrains appartenant à l'Etat) la question des terres qui appartenaient à l'Etat (terres agricoles concédées à des agriculteurs pour exploitation) sur lesquelles des personnes avaient construit des logements après avoir acheté des lots chez les agriculteurs. Nous avons signalé la situation de double blocage juridique : impossibilité pour l'Etat de récupérer ces terrains et impossibilité de ceux qui habitent d'avoir des titres de propriété.

De même nous avons fait une affirmation paradoxale, à savoir que l'Etat pouvait injecter dans l'économie nationale des milliards de dinars sans décaisser un seul dinar, bien au contraire il encaissera quelques millions de dinars, pour cela il faudra une volonté politique qui puisse adapter les institutions aux changements socio-économiques observés dans la réalité. Dans ce qui suit on essaiera de répondre à la question : Comment l'Etat peut-il injecter dans l'économie des milliards de dinars sans décaisser un seul dinar ?

Raisonnons sur un exemple simple d'un logement construit depuis 10 ou 15 années sur un terrain qui appartient à l'Etat. Le logement vaut par exemple 30.000 dinars sans titre de propriété. Si l'Etat accorde le titre moyennant une somme symbolique pour frais administratifs et d'enregistrement variant entre 500 et 1.000 dinars. Résultat : le prix du logement passera par exemple de 30.000 à 50.000 dinars. Une plus-value de

20.000 dinars redondante au titre de propriété reçu. Avec un titre de propriété, le propriétaire pourra, par exemple, obtenir un crédit auprès de la banque pour étendre son activité informelle, il pourra aussi vendre le logement et investir ; bref plusieurs possibilités économiques s'offrent à ce propriétaire, tout dépendra de son imagination de petit entrepreneur.

Des milliers de logement ou de boutiques sont dans cette situation d'illégalité juridique. Il suffit d'imaginer l'impact économique de milliers de plus-values qui seront accordées par l'Etat à la suite de l'accord des titres de propriétés.....ce sont des milliards de dinars qui seront injectés dans l'économie ; En contrepartie, l'Etat recevra quelques millions de dinars suite aux coûts de la régularisation juridique du foncier occupé.

L'argument est de taille sachant que les bénéficiaires de cette plus-value font partie d'une couche sociale défavorisée ou disons une couche sociale inf-moyenne qui exerce dans les petits métiers et qui n'a jamais pu acquérir un logement respectant une totale légalité.

Statistiquement, l'ampleur de ce phénomène au niveau national n'est pas connue, on sait seulement que des dizaines de milliers de logements dans le pays sont dans cette situation d'illégalité juridique impossible de remettre en cause ; On sait aussi que depuis les années 2004 et 2005, à chaque visite officielle d'un ministre dans n'importe quel gouvernorat du pays, la revendication fondamentale d'un grand nombre de citoyens est l'exigence de la régularisation foncière de leurs logements.

Conclusion, l'Etat doit rompre avec la rigidité institutionnelle, il doit faire sauter les verrous qui pèsent sur le foncier considéré comme '**capital mort**' et accorder des titres de propriété par exemple à tous ceux qui sont installés et qui ont construit leur logement depuis une période supérieure à dix, quinze ou vingt ans²⁷. Une réforme qui demande un courage politique et qui n'appauvrira pas l'Etat. Une telle décision, si elle sera prise durant cette année 2015 est de nature à créer une dynamique économique et une accalmie sociale dans le pays.

²⁷ Il est évident que ceux qui ont squatté et occupé des terrains après la révolution de janvier 2011 pour y construire des logements doivent être exclus de ce 'droit'.

Concrètement que faut-il faire ?

1- Commencer par les gouvernorats défavorisés (Kasserine, Sidi Bou Zid, Jendouba.....) pour arriver au bout de trois ou quatre mois à céder des titres de propriété. Les étapes à suivre sont les suivantes :

a) Dans chaque gouvernorat, recenser les terrains qui appartiennent à l'Etat, aux municipalités et aux collectivités locales sur lesquels des logements ont été construits depuis plus de 10 ans par exemple. Un mois de travail.

b) Charger un juge (un juriste) qui s'occupera des procédures légales avec les propriétaires du terrain (domaine de l'Etat, municipalités....) pour libérer et octroyer les terrains aux occupants.

c) Fixation d'une taxe de cession des titres de propriétés. Les barèmes de cette taxe tiendront compte de l'emplacement des terrains et des moyens financiers des futurs 'propriétaires légaux' qui sont en général des travailleurs informels, petits commerçants ou micro-entrepreneurs.

d) Au cinquième mois, livraison des titres de propriété à ceux qui payent la totalité de la taxe, ou une 'promesse du titre de propriété' pour ceux qui payeront la taxe par tranches.

Une telle démarche peut être considérée à la fois pratique, révolutionnaire, et qui a un impact économique et social important. En effet, elle consiste d'abord, à adapter le droit à une réalité de fait incontournable et donc à faire sauter des contraintes institutionnelles caduques, ensuite, elle permettra une certaine accalmie sociale chez une population pour qui la révolution n'a rien apporté de concret ; enfin, la cession de titres de propriétés avec des plus-values immobilières importantes ne peut qu'avoir un impact positif sur l'économie nationale sans parler de l'accroissement des recettes fiscales de l'Etat.

2- Généraliser cette démarche à l'ensemble des gouvernorats du pays tout en allant des gouvernorats ou des délégations les plus défavorisés vers ceux qui sont relativement plus nantis.

Cependant, à notre avis, La volonté politique est la pierre angulaire de toute réforme structurelle de fonds.

L'essentiel de cette réflexion suivie de propositions concrètes a été rédigée et envoyée en 2015 par mail à plusieurs responsables du gouvernement et

de partis politiques. Plus récemment, en septembre 2017, cet article a été transmis à l'Institut tunisien d'études stratégiques (I.T.E.S), cet institut est directement rattaché à la présidence de la république. En mars 2017, Nous avons pu relever que le chef du gouvernement Mr Youssef Chahed, a eu le courage politique pour décider d'octroyer les titres de propriétés dans deux régions du pays Zagouan et Sfax. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'application d'une de nos propositions. Cependant, au cours du reste de l'année 2017, nous avons constaté une faible généralisation de cette démarche qui ne peut qu'avoir un impact social très positif.

B. L'informalité du foncier agricole de l'Etat.

B1- Etat des lieux : la méconnaissance par l'Etat des terres qui lui appartiennent.

Nous ne pouvons pas passer sous-silence un aspect que l'on n'a jamais étudié, un aspect que l'on a à peine effleuré, son impact sur la production et la productivité agricole est très importante : Il s'agit de l'informalité du foncier agricole.

Dans ce qui suit, notre objectif est d'attirer l'attention la société civile et des responsables du gouvernement sur l'irrationalité juridique de l'informalité qui touche l'état de la propriété foncière agricole en Tunisie.

Durant nos investigations et recherches, et de manière incidente des questions de fond nous ont interpellé et nous ont laissé perplexe, en effet :

Peut-on imaginer que jusqu'à l'année 2016, le ministère du domaine de l'Etat et des affaires foncières (M.D.E.A.F) ne connaît pas la totalité (l'ensemble) des terres agricoles et non agricoles qui lui appartiennent ou susceptibles de lui appartenir ?

Est-il possible que des familles ou des 'AROUCHS' exploitent, depuis plus de 80 années, des terres agricoles sur trois ou quatre générations – de père en fils- sans détenir aucun titre de propriété ?

Peut-on imaginer que le M.D.E.A.F ne dispose pas d'une liste ou d'un fichier du foncier qui lui appartient ? Entre 2013 et 2015, le coordinateur des statistiques entre les différents ministères n'a cessé de réclamer un tel fichier, mais sans succès. (Voir encadré).

Plusieurs propriétés agricoles ont continué à être exploitées de père en fils, un héritage non enregistré. Sachant qu'ils ne possèdent pas de titre de propriété les descendants n'investissent pas dans la terre, ni

arboriculture, ni investissement dans le système d'irrigation : c'est un impact négatif direct sur le niveau de la production et de la productivité.

Brève origine historique du cadastre foncier incomplet en Tunisie.

Durant un entretien avec le juge Ahmed Souad qui a travaillé quelques années sur le cadastre foncier, ce dernier me rapporte les faits historiques suivants : durant les années quarante quand l'administration coloniale française, faisant appel à toute la population tunisienne, pour constituer le cadastre des terres agricoles en Tunisie, un mot d'ordre des dirigeants du mouvement national avait été donné pour ne pas traiter avec l'administration coloniale et donc il s'agissait ne pas aller pour enregistrer son propre terrain. Résultat : seule une partie de la population (entre 25 et 35%) est allé enregistrer sa propriété agricole auprès de l'administration coloniale ; le reste avait suivi le mot d'ordre du mouvement national. Depuis, après l'indépendance l'actualisation du cadastre avec des nouveaux enregistrements n'a été que partielle. C'est la raison pour laquelle un grand flou entoure, jusqu'à nos jours, le régime de la propriété foncière agricole en Tunisie.

Compte tenu de ces éléments, nous ne pouvons qu'être interpellé sur le modèle de développement suivi jusqu'à nos jours en Tunisie, un modèle qui a négligé l'agriculture et les réformes qui devaient être faites. Pourtant, malgré que depuis plus de trois décennies, les économistes avertis n'ont cessé d'attirer l'attention sur le fait que la production agroalimentaire dans les PVD constitue un enjeu stratégique majeur qui devra être la pierre de voute des nouveaux modèles de développement du XXIème siècle.

Il faut reconnaître qu'actuellement, et depuis fin 2015, le M.D.E.A.F est en train d'établir plusieurs cartes géographiques numérisées pour répertorier le capital foncier de l'Etat.

Cet aspect de l'informalité agricole a un impact négatif sur la production et la productivité agricole. En effet, les familles ou tribus qui exploitent la terre.

B2- Solutions : libérer le foncier agricole, l'économie sociale et solidaire.

Entre 2014 et 2017 l'Etat avait récupéré des milliers d'hectares de terres agricoles qui lui appartiennent de droit.

Par ailleurs, le cas de Jelma a été un exemple édifiant et de réussite de l'économie sociale et solidaire ; une exploitation agricole sous forme de coopérative autogérée par une structure élue qui exerce un contrôle stricte à tous les niveaux.

L'Etat devra généraliser ce type d'exploitation et donc octroyer ces milliers d'hectares aux populations des régions concernées.

Les étapes et les grands axes d'une politique agricole rationnelle et efficace peuvent être décrits comme suit :

- 1) L'Etat devra au préalable et selon une politique agricole préétablie fixer des objectifs nationaux et régionaux de productions agricoles à atteindre sur la décennie/ et même sur les décennies à venir.
- 2) Octroyer des terrains agricoles (de 100 à 300 hectares) sous formes de contrats d'exploitation (de 80 à 100 ans) à des familles et à leurs héritiers. Les familles qui doivent appartenir au même 'ARCH' ou à la même tribu, doivent être nommément citées.
- 3) Les surfaces octroyées doivent être supérieures à 100 hectares, l'idée clef est d'éviter le morcellement des terres.
- 4) L'Etat doit assister et superviser l'élection du comité de gestion agricole, qui sera juridiquement responsable de cette gestion.
- 5) L'Etat pourra soutenir le comité auprès des banques pour avoir des crédits d'investissement ou d'achat de matériels.
- 6) Le comité de gestion aura la totale autonomie de gestion de la coopérative. Aucun rôle de l'Etat dans cette gestion, seule un contrôle annuel de vérification que la terre est bel et bien mise en exploitation.
- 7) Un ingénieur agronome désigné par l'Etat, suggérera ou proposera à la coopérative, selon la nature du terrain, le type de production à faire ou à planter selon les objectifs nationaux préétablis.

Section VI : La production domestique des femmes au foyer.

Cette activité de production matérielle exercée par des milliers de femmes au foyer a toujours existé et avait constitué un appoint de revenu pour subvenir aux besoins des familles moyennes et modestes. Dans les enquêtes ménages l'INS a toujours essayé d'estimer ce niveau de production

qui peut être écoulee aussi bien sur les marchés hebdomadaires, que dans des magasins et même dans des supermarchés.

Cette production informelle doit être encouragée et soumise à un impôt volontaire minimum (classe E inférieur à 500 dinars par année).²⁸

Afin de les encourager à déclarer un impôt volontaire minimum, l'Etat peut, par exemple, après trois années de déclarations successives, leur faciliter un crédit logement ou un crédit pour l'acquisition d'un matériel de production. Les deux crédits seraient fonction de l'impôt payé.

Section VII : Le secteur du bâtiment.

Compte tenu de sa mobilité géographique et de la grande rotation et instabilité de la main d'œuvre qui y exerce, Le secteur du bâtiment est une des plus grandes inconnues de l'informel en Tunisie, il est difficilement saisissable par les enquêtes statistiques. Ce secteur concentre une très grande partie du travail informel, il a un poids très important dans l'emploi total du pays, les conditions du travail sont indécentes : très faible protection sociale, faible sécurité dans les conditions du travail (danger et risque aigus).

Selon les estimations de Joussour, en 2012, ce secteur emploie environ 430.00 emplois dont plus des deux tiers (280.000) sont temporaires, saisonniers et occasionnels.

La part du secteur du bâtiment dans l'emploi total est de l'ordre de 13 % ; sa part dans le PIB est de 4,6%. La valeur ajoutée moyenne par emploi est d'environ 7.000 dinars.²⁹ L'informalité ne cesse de progresser dans ce secteur refuge d'une main d'œuvre masculine en chômage.

A notre avis, compte tenu de son potentiel emploi, de la précarité du métier et des risques non couverts, ce secteur mérite une attention particulière aussi bien au niveau statistique de la part de l'INS, qu'au niveau de la sécurité sociale.

²⁸ Voir solution section...

²⁹ Ces chiffres de 2012 sont publiés dans le rapport de JOUSSOUR (2015), un think-tank qui étudie l'économie tunisienne après la révolution de 2011. Ces chiffres doivent être manipulés avec beaucoup de précaution.

Troisième Partie :

L'Etat et l'informel, déliquescence de l'Etat, corruption, jeu démocratique et enjeux stratégiques. Quelques expériences informelles de certains pays (Maroc, Vietnam, Chine, Portugal, l'Inde).

Section I : Secteur informel, déliquescence de l'Etat, corruption, jeu démocratique et enjeux géostratégiques en Tunisie.

A. Bref aperçu de la période pré-révolution (60 ans)

Au moment de la rédaction de ces lignes, février 2018, soit sept années après la révolution et la chute du régime dictatorial (2011), Pour bien comprendre la spécificité et la croissance post-révolution du secteur informel en Tunisie, il faut d'abord rappeler brièvement le modèle de développement des six décennies après l'indépendance (1956), ensuite exposer les dérapages et dépassements vécus après 2011.

Comme nous l'avons précédemment évoqué, il faut bien rappeler que durant les six décennies, l'Etat avait suivi un modèle de développement désarticulé avec des plans de développement quinquennaux qui ont connu des succès très relatifs, un déséquilibre régional chaque fois plus accentué, sur le littoral du pays s'est concentré entre 75 et 80 % des activités économiques, de la population et même des activités culturelles, une Tunisie atteinte d'hémiplégie, une incapacité de l'Etat à offrir des emplois à des milliers de jeunes –de plus en plus nombreux- sans qualification ou même diplômés de l'enseignement supérieur.

Ce bref constat a conduit l'Etat à adopter une complicité laxiste à l'égard de toutes les activités informelles, il a laissé l'informel se développer à deux niveaux différents :

- Au niveau des zones frontalières (Lybie et Algérie) et pour des raisons socioéconomiques, des jeunes, les exclus du développement, devenus contrebandiers pratiquaient tout genre de commerce avec les deux pays voisins. Ils pouvaient gagner leur vie, certains se sont bien enrichis.
- A l'intérieur du pays et surtout dans les grandes villes, et pour les mêmes raisons socioéconomiques, des commerçants ambulants, des micro-entrepreneurs dans des activités de production et de service.

Par ailleurs, six décennies, uniquement deux présidents de la république, qui détenaient chacun tous les pouvoirs du pays, le premier était visionnaire et globalement avait fait les bons choix pour le pays (scolarisation massive, libération de la femme etc...), le second militaire et semi-analphabète,

l'ensemble du pays était soumis à son dictat. Avec l'un et l'autre, la corruption était omniprésente mais plutôt limitée aux ministres et/ou aux proches des présidents.

Ce bref aperçu de la gestion politico-économique du pays et surtout le prolifération du secteur informel qui a profité d'un 'laissez faire' pour motifs socio-économiques.

B. La période post-révolution (2011-2018)

Sur une période de neuf années, très mouvementé sur le plan social et économique, et si l'on veut traiter tous les titres de cette section et leurs interactions, tout un livre de plus de 200 pages pourra être rédigé. Dans ce qui suit on pourra uniquement se contenter d'une vingtaine de flashes.³⁰ Les tunisiens adultes qui ont vécu cette période dans le pays, pourront bien comprendre ma démarche télégraphique. Toutes les informations contenues dans cette sous-section font partie de l'actualité éditée par tous les masses médias.

- La démocratie politique a été suivie d'une grande démocratisation de la corruption (police, justice, douane...).
- La nouvelle constitution de 2014 est née dans la douleur, durant trois années (2011-2014), de longues discussions parfois stériles ont fait perdre au pays un temps précieux.
- Les nouvelles institutions prévues par la constitution tardent pour être créées, en l'occurrence la Cour Constitutionnelle censée arbitrer les conflits juridico-politiques.
- Un secteur informel qui a proliféré, selon les estimations de la Banque Mondiale, il est de l'ordre de 50 % du PIB.
- 40 % des membres de l'ARP³¹ sont des hommes d'affaires très influents, on peut comprendre la nature de certaines lois qui ont été voté ou qui le seront.
- L'argent a joué un grand rôle dans le jeu politique à tel point que l'ARP est devenu un 'MERCATO' où certains députés se vendent au parti politique le plus offrant : première mise à prix 50.000 dinars.

³⁰ Les lecteurs étrangers ou même les tunisiens vivants de longue date à l'étranger sont priés de m'excuser sur le manque de détails sur ces informations qui ont figuré, sept années durant, sur tous les masses médias.

³¹ ARP : c'est l'assemblée des représentants du peuple, ou encore le parlement.

- La justice traîne sur des dossiers brûlants, tels que les assassinats politiques et la condamnation des terroristes.
- Les finances publiques, les équilibres commerciaux et financiers de l'Etat ont des paramètres au rouge.
- Les avoirs en devises de la Banque Centrale n'ont jamais atteint ce minimum depuis une vingtaine d'années.
- Le volume de la dette extérieure est de l'ordre de 70 % du PIB.
- Le pays est soupçonné par les députés de l'Union Européenne, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- En Catimini, Les riches barons de l'informel s'émissent dans la politique et tentent de bloquer toutes les lois qui sont susceptibles de leur porter préjudice.
- Les élections de 2019 ont permis à quelques contrebandiers d'être élus dans l'assemblée des représentants du peuple.
- En 2017, L'ARP a refusé de voter une loi qui interdit le paiement cash des sommes supérieures à 5.000 dinars. Ce refus de la traçabilité des fonds est un indice de la complicité des membres de l'ARP.
- Les deux ressources économiques fondamentales du pays à savoir le phosphate et le tourisme sont bloqués, le premier par les revendications sociales ininterrompues (arrêt de la production), le second par le terrorisme (2015).
- Le Chef du gouvernement a déclaré (le 25 février) que les barons de l'informel tentent de bloquer toutes les réformes institutionnelles qui risquent de les incriminer.
- Le Président de l'INLUCC³² avait déclaré (janvier 2018) qu'il a entre les mains des dossiers qui compromettent le gouvernement de la Troïka³³ au plus haut niveau de sa pyramide. Auparavant il avait même affirmé que nous tendons vers l'institution d'un Etat mafieux.
- Par le consensus politique entre deux tendances politiques diamétralement opposée l'un à l'autre, la Tunisie est le seul pays du printemps arabe où la démocratie et la liberté d'expression -garanties par la constitution- semblent triompher. En revanche, plusieurs

³² INLUCC : Instance Nationale de Lutte contre la corruption

³³ Le gouvernement de la Troïka est celui qui a dirigé le pays (2011-2014), gouvernement dirigé par les Islamistes d'Ennahdha.

monarchies du Golf qui se sentent menacées à moyen et long terme, tentent à coup de milliards de dollars, de faire avorter l'expérience tunisienne et cela en finançant des groupes terroristes. Selon plusieurs avocats cette affirmation est prouvée par des documents irréfutables.

- La corruption a touché la plus haute autorité financière de l'Etat à savoir la Banque centrale censée être le gestionnaire de la politique financière du gouvernement.
- Une grande partie des 28.000 entreprises Off-shore (soit 22.000) ne font travailler aucun employé dans le pays : elles sont soupçonnées de blanchiment d'argent.
- Une grande partie des 15.000 associations caritatives créées après 2011, sont soupçonnées de financer les groupes terroristes.
- Le rapport de la Cour des Comptes de l'année 2013 (gouvernement de la troïka) avait relevé plusieurs malversations financières dans le budget de l'Etat : 875 millions de dinars se sont évaporés sans aucune justification, aucun respect des règles et normes d'enregistrement de la comptabilité publique.
- Selon une enquête faite par un journal tunisien, la corruption a touché aussi bien la police (première), la douane (seconde) et enfin la justice.

Section II : le B.I.T et la résolution 204 de l'année 2015 ; Les expériences informelles de quelques pays : Le Maroc, le Vietnam, la Chine, le Portugal, le cas de l'Inde.

La présence et la persistance du secteur informel dans les pays en développement ne présente pas les mêmes caractéristiques et les mêmes règles de comportement, excepté qu'il soit un amortisseur du chômage et une source de revenus pour les marginaux. L'attitude des gouvernements a varié de la simple répression à la reconnaissance et formalisation. La quasi-totalité des expériences répressives finissent soit par une reconnaissance légale soit par un laxisme complice. Cependant depuis les années 2000, tous les pays en développement dont les pays africains reconnaissent son rôle de créateur d'emplois et de réducteur des tensions sociales. En 2008 une étude de la banque mondiale avait conclu que 97 % des nouvelles créations

d'emplois dans les pays sous-développés ont été fait par le secteur informel. Ce rôle –de créateur d'emplois- a été même reconnu, accepté et soutenu dans un pays socialiste comme la Chine.

Compte tenu de ce rôle d'amortisseur du chômage et des crises sociales, sa persistance et l'impossibilité de la radier, la quasi-totalité des rencontres régionales sur la question de l'informalité ont insisté sur l'absolu nécessité de sa formalisation et de sa reconnaissance légale et institutionnelle. C'est devant ce constat que le B.I.T avait établi en 2015 une résolution relative à sa formalisation dans le cadre du respect des droits universels.

A. Le B.I.T : la résolution 204 sur la formalisation de l'informel.

On ne peut omettre de rappeler que la notion de « *secteur informel* » a été établie pour la première fois en 1978 par les experts du B.I.T alors qu'ils étaient en mission dans certaines capitales africaines pour enquêter sur la pauvreté et la manière avec laquelle les populations locales essayaient, tant bien que mal, à se procurer un revenu de subsistance.

Quatre décennies plus tard, et après tant d'enquêtes et de recherches sur la question, On retrouve cette organisation internationale (le B.I.T) adoptant et s'inscrivant dans la tendance d'insertion et de formalisation de l'informel. En effet, par sa recommandation n° 204 (juin 2015), le B.I.T avait officiellement adopté une résolution relative aux mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Sur la période allant de 2016 à 2021, le B.I.T propose une stratégie à caractère universelle, pour orienter l'action de l'O.I.T qui toucherait plus de 90 % des petites et moyennes entreprises qui travaillent dans l'informalité : cette stratégie stipule que **la formalisation est une voie obligée, inévitable et incontournable**, elle doit être conforme aux normes internationales et doit converger vers le travail décent et le développement inclusif. Malgré la grande diversité des situations d'informalité, cette stratégie doit tenir compte des spécificités des contextes nationaux et des priorités des gouvernements en place.

La recommandation 204 propose trois axes principaux :

- Faciliter la transition des travailleurs et des unités informelles vers l'économie formelle tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs à savoir la sécurité et la permanence des revenus de subsistance et ceux des entrepreneurs.
- Promouvoir la création d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans le secteur formel tout en garantissant la cohérence entre les politiques macro-économiques d'emploi, et la protection sociale des travailleurs.
- Prévenir et empêcher l'informalisation des emplois formels existants.

Ainsi donc, la recommandation 204 invite les membres du B.I.T à établir des stratégies cohérentes et intégrées de formalisation tout en tenant compte des spécificités nationales et sectorielles en prévoyant les mesures incitatives adéquates. Le cadre général de cette stratégie devra être le respect des droits fondamentaux des travailleurs, la promotion de l'égalité des sexes avec une attention particulière aux couches sociales les plus vulnérables.

Tout en étant convaincus que l'exercice d'un travail dans l'informel n'est pas un choix délibéré, mais plutôt le résultat de l'absence et de l'insuffisance de travail dans le secteur structuré ; les experts du B.I.T suggèrent de préserver et d'améliorer les moyens de subsistance existants dans le secteur informel ainsi que le potentiel entrepreneurial, les compétences et la créativité de ceux qui exercent dans des activités informelles qui ont accumulé une expérience et un savoir-faire.

Avec un large éventail des moyens d'action, la stratégie intégrée devra pouvoir assurer une coordination avec les institutions existantes en vue d'offrir des opportunités d'emplois et de revenus, de promouvoir le droit des travailleurs et de leur assurer une protection sociale. La recommandation 204 insiste sur le respect des normes internationales du travail.

Par ailleurs, il faut garantir aux travailleurs informels la liberté d'association, le droit de négociation collective, la possibilité de coordination avec les organes gouvernementaux. C'est pourquoi, les organisations des travailleurs (syndicats des ouvriers) et d'employeurs (patronat) auront un rôle capital dans cette stratégie.

La critique que l'on peut adresser à cette stratégie est son caractère très général. En effet, elle ne tient pas compte des spécificités et de l'hétérogénéité des niveaux de pauvreté dans les pays sous-développés. Proposer un travail 'décent', une protection sociale des travailleurs dans des pays où des enfants âgés de 10 à 15 ans travaillent jusqu'à 10 heures par jour pour un salaire ne dépassant pas un dollar/jour (Inde) n'a aucun sens.

Les objectifs de la recommandation 204 sont chimériques et ne peuvent être atteints dans des pays où les régimes politiques sont dictatoriaux et où la corruption au plus haut niveau profite de l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché et non encadrée par des syndicats.

Notre réflexion critique nous impose ici, d'ouvrir une parenthèse avec une vision plus globale. En effet, la problématique du secteur informel s'insère dans un cadre plus général celui du développement du sous-développement et de l'inégalité de la répartition des richesses dans le monde. Quand on sait, qu'en 2015, 1 % de la population mondiale possède 50 % des actifs mobiliers et immobiliers³⁴ dans le monde. Alors, quelle responsabilité ont les Nations-Unis, les organisations financières internationales, les grandes puissances économiques, le B.I.T etc..... ; Quelle responsabilité ont-ils face à ces écarts dans la répartition des revenus, des richesses et de la croissance dans le monde. Leur complicité à soutenir des régimes politiques dictatoriaux, la satellisation des pays en développement et leur maintien dans le tourbillon d'une mondialisation dominée par des magmas financiers dont l'unique préoccupation est l'accumulation inhumaine des richesses et du pouvoir financier. De ce fait, toute politique de formalisation du secteur informel s'inscrit dans l'arsenal des tranquillisants du sous-développement et de la pauvreté dans le monde.

³⁴ Ces 1 % sont des banques, assurances et laboratoires pharmaceutiques. Pour ne citer qu'un seul chiffre sur cette inégalité.

Pour revenir à notre « tarte informelle » Suite à ces recommandations, le Maroc a entamé sa révolution informelle par des moyens concrets et pratiques.

Dans ce qui suit on exposera l'expérience marocaine de 2015 appelé '*la révolution informelle*' à la suite de laquelle on exposera l'expérience de l'Office Chérifien du phosphate. La deuxième expérience est celle du Vietnam où la solidarité inter-villageoise a joué un grand rôle dans le soutien du secteur informel surtout au niveau de l'artisanat. La troisième expérience que l'on exposera est celle de la Chine socialiste, où l'Etat a perçu que le petit entrepreneariat informel pouvait largement soutenir l'effort de l'Etat à créer de l'emploi et réduire les tensions sociales et in fine à sauver le système socialiste en place. La quatrième expérience est celle du Portugal avec l'obligation pour les micro-entrepreneurs d'avoir une caisse enregistreuse, la fourniture d'une facture et l'instauration d'une loterie en faveur des consommateurs détenteurs de leurs factures ou reçus. Enfin, un rapide survol du cas de l'Inde avec ses inégalités sociales.

B. L'expérience Marocaine

a) La pauvreté au Maroc

Un rapport des Nations Unies (2013) stipule que le Maroc est l'un des pays du MENA qui souffre le plus de la pauvreté puisque 60 % des marocains vivent dans la pauvreté et le besoin. Il existe deux classes de pauvres : ceux qui sont dans la pauvreté extrême et ceux qui sont dans un stade de pauvreté moyenne. Ces derniers sont quand même privés des droits les plus élémentaires (logement, éducation, santé..).

Le Maroc est parmi les pays africains les plus pauvres à côté du Zimbabwe, du Mali, de la Somalie et du Gabon ; En effet 50 % de la population vit au-dessus du seuil de pauvreté extrême et sont malgré tout considérés comme économiquement vulnérables. 25 % (soit 8 millions) de la population vit juste au seuil ou en dessous du seuil de pauvreté extrême. 83% des femmes en milieu rural sont analphabètes. Ces quelques données sont des indicateurs très significatifs de l'inégale répartition des revenus dans un pays où le revenu moyen cache ces inégalités. On comprend

pourquoi, le secteur informel est très important dans ce pays et cela explique la 'révolution informelle' entreprise depuis 2015.

b) La Révolution informelle Marocaine

En 2015, suite à la recommandation 204 du BIT, le Maroc a immédiatement lancé sa révolution informelle en décrétant le statut de l'auto-entrepreneur : c'est une formalisation de toutes les activités informelles en simplifiant au maximum la procédure d'enregistrement. Il s'est agit de faciliter les démarches administratives afin d'encourager tout micro-entrepreneur de passer au cadre formel même s'il travaille chez lui (à domicile).

Il suffit de remplir un formulaire tiré sur le web, de présenter une photo d'identité et la photocopie de la carte d'identité de les présenter à la poste la plus proche....la micro-entreprise est alors créée : elle devient légal.

L'Etat a légué la gestion du fichier des micro-entrepreneurs à la poste pour deux raisons principales. En effet, la poste dispose du plus grand nombre de bureaux sur le territoire national et a un capital confiance très élevé auprès de la population. A la poste se font les déclarations fiscales et le paiement de l'impôt qui est fixé à 1 % du chiffre d'affaires pour les activités industrielles, commerciales et artisanales et à 2 % pour les activités de services. L'impôt est payable par trimestre, semestre ou par année, c'est au choix de l'intéressé.

Le micro-entrepreneur n'est pas obligé d'avoir un local ou un bureau, il peut travailler à domicile et déclarer son adresse officielle même s'il est un simple locataire ; il peut aussi avoir une marque commerciale.

Ce nouveau statut de micro-entrepreneur permet de sortir de la clandestinité, d'acquérir un statut légal, de payer un faible impôt et de bénéficier d'une couverture sociale et médicale. Tous les métiers sont concernés par ce nouveau statut : les vendeurs ambulants, les menuisiers, les petits commerçants, les artisans à domicile etc....

Toutes les petites activités dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 20.000 dhs³⁵ pour les services et 500.000 dhs pour les activités commerciales, industrielles ou artisanales sont concernées par cette formalisation-légalisation. Par exemple un plombier qui génère un revenu annuel de 2.000 dhs, son impôt annuel est de 2 % soit 400 dhs.

Dans cette révolution informelle, l'Etat a été soutenu par la Banque ATTIJARIWAFA qui a créé la plateforme web (la maison de l'entrepreneur = DAR el MOUKAWEL). Cette plateforme met en ligne à titre gratuit, à la disposition de tous les micro-entrepreneurs, des cours, des vidéos, des guides, des modèles, des documents.....L'idée force est de conseiller les auto-entrepreneurs, en mettant à leur dispositions des informations, une formation sur la pratique des affaires, faire le suivi d'évaluation....bref, les accompagner dans leurs premiers pas.

Les avantages de ce nouveau statut d'auto-entrepreneur marocain sont les suivants :

- Une simplification administrative des procédures de création et de cessation d'activité.
- Une dispense de la tenue d'une comptabilité.
- Pas d'obligation d'inscription au registre du commerce.
- Possibilité de faire des factures aux clients (hors TVA).
- Possibilité d'exercer à domicile (lieu légal d'exercice).
- Les biens meubles et immeubles utilisés pour l'activité ne peuvent pas être saisis par procédure judiciaire.
- La TVA est payable aux fournisseurs mais ne peut être facturée ni exigée de l'Etat.
- La Fiscalité est symbolique, réduite et simplifiée.
- Possibilité d'avoir un nom commercial.
- Tout se fait par un guichet unique (La Poste).

Compte tenu de tous ces éléments on peut affirmer que les responsables marocains ont innové dans le domaine de la formalisation des micro-activités informelles en simplifiant les procédures, d'ores et déjà un

³⁵ 10 dhs (dirhems marocains) = 2,6 dinars tunisiens

fichier statistique par activité et par région des opérateurs, jadis informels, est devenu possible. Les impôts (les recettes de l'Etat) même si elles sont symboliques sont de nature à créer un dynamisme économique chez les centaines de milliers de micro-entrepreneurs.

Cependant, même si coût de la formalisation facilité par l'Etat est relativement faible, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucune structure nouvellement créée, c'est les bureaux de poste nombreux déjà existant sur l'ensemble du territoire qui font l'essentiel du travail (tenue du fichier, recettes des impôts...).

Cependant, un risque existe, c'est celui de la non précision de la prime de cotisation sociale, reportée à une date ultérieure qui pourra poser problème à moyenne échéance.....En fait, c'est un domaine qui mérite plus d'études et de calcul de coût d'opportunité.

La Tunisie peut largement s'inspirer de cette expérience surtout que la population des micro-entreprises informelles dépasse les 500.000.

Cependant pour bien comprendre le pourquoi de la rapidité dans le temps avec laquelle le Maroc a fait sa révolution informelle il faut examiner le niveau de pauvreté dans ce pays. En effet, un rapport des Nations-Unies stipule que le Maroc est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique à côté du Zimbabwe, du Mali, de la Somalie et du Gabon.

60 % de la population vivent dans la pauvreté et le besoin avec deux classes de pauvres : ceux qui sont dans la pauvreté extrême et ceux qui sont dans une pauvreté moyenne et sont quand même privés des droits les plus élémentaires (logement, santé, éducation).

Par ailleurs, 83 % des femmes du milieu rural sont toujours analphabètes.

L'Etat de la pauvreté généralisée au Maroc explique l'urgence et l'absolue nécessité d'une 'révolution' informelle de nature à réduire l'acuité de cette pauvreté.

c) L'expérience de l'Office Chérifien du phosphate.(Maroc)

Les revendications sociales dans le sud tunisien et les exigences exagérées de la population pour être recrutée par la CPG (la compagnie du phosphate de Gafsa) est une des plus mauvaises expériences. En effet, l'affaiblissement de l'Etat l'avait poussé à recruter des milliers d'ouvriers non productifs dans la CPG. Ce recrutement a entraîné une forte augmentation de la masse salariale de la compagnie, ce qui a provoqué des difficultés financières et une incapacité à investir.

Au Maroc, dans les années 90, l'Office Chérifien du phosphate (O.C.P) a procédé d'une autre manière, il a proposé aux centaines de jeunes de la région le financement des formations professionnelles dans diverses petites activités informelles manquantes dans la région ; ensuite il a financé jusqu'à 80 % l'investissement initial requis pour chaque jeune désirant s'installer pour son propre compte dans la formation reçue. Ainsi donc, l'O.C.P n'avait pas à supporter une charge salariale permanente, il a aidé des milliers de jeunes à devenir micro-entrepreneurs ce qui a créé une dynamique économique régionale.³⁶

Cette expérience a été proposée par un ex-P.D.G de la C.P.G³⁷ dès 2013 au moment où les revendications sociales des jeunes bloquaient la production du phosphate. Malheureusement les recrutements excessifs ont provoqué des difficultés financières pour la compagnie.

C. L'expérience vietnamienne

Au Vietnam l'accès au foncier pour les petits villageois est devenu de plus en plus difficile en raison de la libéralisation des prix et de l'arrêt des subventions des zones artisanales.

Par ailleurs la politique publique s'est orientée vers la grande industrie mécanisée avec un faible potentiel d'embauche. Ce type d'industrie a pu bénéficier d'un soutien foncier de l'Etat.

³⁶ Dans ce cas l'Office Chérifien du Phosphate a strictement appliqué le proverbe chinois : Si tu donnes à quelqu'un un poisson, il se nourrira une seule journée ; Si tu lui apprends à pêcher, il se nourrira toute sa vie.

³⁷ CET ex- PDG s'appelle Radhi Meddeb.

Par contre les micro-entreprises très intensives en main d'œuvre avec un faible capital matériel n'ont bénéficié que de très faible aide de l'Etat.

Au Vietnam la plupart des villages de métier sont organisés en CLOSTERS. Il s'agit de relations de complémentarité et d'échange au sein des chaînes de production. La force des CLOSTERS est fonction du degré de complémentarité entre les grandes entreprises et la flexibilité de ces relations dans l'utilisation à la fois de la main d'œuvre, de l'espace et des marchés ciblés.

En fait les CLOSTERS est un système de production artisanale intégré et localisé, grand utilisateur de main d'œuvre et d'emploi informel.

Au Vietnam il existe 2.790 villages de métiers où résident 11 millions d'artisans. Par essence même, un village de métiers est le lieu de la petite unité de production informelle. Dans ce type de village 90 % des actifs travaillent à domicile et seulement 10 à 11 % exercent dans des compagnies ou des coopératives.

Les CLOSTERS sont organisés selon deux niveaux :

- Il y a le village central ou encore la locomotive économique, c'est le plus grand producteur et donneur d'ordre aux autres villages. Les producteurs sont fortement mécanisés, ils sont déclarés et sont regroupés en zones artisanales. Chaque village est spécialisé dans un produit mais dépend des autres villages pour son approvisionnement en matières premières.
- Les villages secondaires qui traitent les produits recyclés, en général ils sont pauvres et disposent d'une armée de main d'œuvre et ont peu de capital matériel. Le village central leurs confie le travail à faire.

C'est donc les grandes entreprises du village central qui sous-traitent dans les autres villages. Il y a une division du travail entre les villages et les entreprises ; chaque entreprise fait une tâche ou une étape sur le produit, il y a donc une parfaite spécialisation. Les entreprises sont complémentaires.

L'artisanat est séculaire et il y a une transmission du savoir faire des plus vieux au plus jeunes. Les villages secondaires ne connaissent rien de la commercialisation et du Marketing, c'est le rôle du village locomotive.

Puisque le village central dispose de terrains, il peut le louer aux petits villages qui peuvent avoir des activités connexes comme le transport, la fabrication d'emballage, la teinturerie etc....

Il y a une répartition spatiale des activités selon le degré de nuisance, de même les ateliers sont bien répartis selon la succession des tâches à accomplir.

Ainsi donc, les grandes entreprises déclarées du village central, sous-traitent chez les villages secondaires, il y a donc une parfaite intégration du secteur informel des villages secondaires au secteur **formel** du village central.

Cette flexibilité et cohésion des CLUSTERS permet aux entreprises formelles une forte utilisation de mains d'œuvre non déclarée du secteur informel des villages secondaires.

Cette organisation permet aux micro-entreprises du secteur informel de participer au marché international par l'intermédiaire des donneurs d'ordres du village central.

Cette expérience vietnamienne est basée sur un sentiment de solidarité, d'absence d'individualisme et de cohésion sociale.

Ces trois qualités sociales sont de grands facteurs de la réduction de la pauvreté extrême au Vietnam, Elles découlent éventuellement de ce qu'avait subi le Vietnam durant la guerre contre les Etats-Unis.

D. L'Expérience Chinoise : une économie socialiste très tolérante à l'égard du secteur informel perçu comme un amortisseur du chômage et régulateur des mutations sociales.³⁸

L'expérience chinoise est édifiante dans le domaine du secteur informel. En effet, l'Etat et le parti communiste chinois semblent abandonner, au moins partiellement, le principe sacro-saint de la gestion centralisée de l'économie par l'Etat. La création d'emplois n'est plus

³⁸ Amandine Monteil : Doctorante en sciences sociales (2017)

exclusivement faite par l'Etat central ; le secteur informel et l'initiative privée jouent le rôle d'une « éponge à emplois » face à la menaçante et à la gravité de la très grande pauvreté.

Ce 'socialisme de marché' vers lequel virent les autorités chinoises qui se montrent de plus en plus tolérante voire complaisante à l'égard du secteur informel qui a un rôle de survie, un amortisseur du chômage. Désormais, Ces autorités se félicitent de la contribution majeure de l'initiative privée et individuelle à la croissance économique du pays.

S'agit-il d'une adoption des prescriptions libérales des organisations internationales ? Ou, plus précisément, la contrainte et l'acuité du chômage en Chine imposent-elles le secteur informel comme solution '*temporaire*' et incontournable ?

Les emplois informels seraient un accompagnateur du désengagement de l'Etat (licenciement dans les entreprises publiques, privatisation du système de prestations sociales....).

Le nouveau travailleur chinois sera délivré de la mentalité d'assisté (bol de riz Maoïste), il devra entreprendre, créer sa propre source de revenus et de survie. « Le peuple agit, l'Etat aide ». Le secteur informel est perçu comme un processus d'assistance sociale et de mobilisation des ressources et forces populaires.

Les statistiques officielles sur le chômage sont alarmantes³⁹ : 24 millions de citoyens ont besoin d'un emploi ; 740.000 diplômés d'universités sont des primo-demandeurs d'emplois ; 100 millions de ruraux cherchent des revenus complémentaires puisque la terre est devenue insuffisante pour leur assurer une survie. Le secteur informel occuperait plus de 120 millions de personnes. Il est entendu que les migrations intérieures ont tendance à augmenter les prochaines années.

Même s'il est difficile d'évaluer quantitativement la capacité des micro-entreprises familiales et du secteur informel à créer de l'emploi ; les

³⁹ Ces statistiques sont celles des années 2015 et 2016 selon Amandine Monteuil.

47 millions de travailleurs individuels déclarés ne représentent que 7 % de la population active.

Entre 2001 et 2003, le tiers des nouvelles créations d'emplois ont été générés par la croissance du secteur privé, parmi lesquels 9 % proviennent exclusivement des initiatives individuelles. Même si beaucoup d'entre-eux pratiquent la fraude fiscale, l'écrasante majorité possède une licence et sont donc enregistrés (répertoriées).

Selon des estimations faites par la presse officielle chinoise, le **secteur informel occuperait plus de 120 millions de personnes.**

Selon une enquête de l'académie des sciences sociales chinoise, l'emploi est la principale préoccupation, motif d'insatisfaction et d'inquiétude des citoyens, de ce fait il est aussi au centre des préoccupations du gouvernement en termes de stabilité sociale.

En Chine, la crise du travail est au cœur des changements sociaux, en effet, l'accès à une assurance maladie, à une pension de retraite et à une indemnité de chômage sont très faibles voire insignifiants sauf si on exerce dans une entreprise ou une unité de travail publique.

Ainsi donc, l'emploi informel en Chine s'insère dans la dynamique des changements sociaux et psychologiques affectant les classes sociales vulnérables en période de croissance économique soutenue et accélérée. L'entreprenariat individuel est ainsi posé comme modèle de référence : il y a donc une instrumentalisation de l'informel à des fins de gestion non conflictuelle des bouleversements sociaux.

E. L'expérience Portugaise (Les factures loteries).

Dans tous les pays du monde, le petit commerce et les services sont des activités très difficilement contrôlables par le fisc pour deux raisons : leur nombre est très élevé et les transactions se font en liquide (cash), c'est-à-dire aucun document ne reste pour attester le montant de la transaction. Par ailleurs, si le Fisc désirerait contrôler tous les opérateurs par ses propres

agents, et faire des estimations sur les recettes et bénéfices, le coût du contrôle serait très supérieur aux recettes fiscales escomptées.

L'Union Européenne avait exigé du Portugal de contrôler et minimiser le poids du secteur informel, estimé à plus de 40 %, pour pouvoir intégrer l'Union. Pour ce faire, les chambres de commerce (C.C) portugaises, en collaboration avec l'administration fiscale, avaient pris l'initiative de distribuer gracieusement des caisses enregistreuses à tous les petits commerçants et fournisseurs de services ; à la fin du mois, elles venaient récupérer les rouleaux d'enregistrement pour des motifs comptables. Les C.C organisaient régulièrement des tombolas avec des lots intéressants, chose qui a incité les consommateurs à exiger les tickets de caisse pour les garder afin de participer au tirage des tombolas. Une démarche qui a servi à l'administration fiscale pour contrer la fraude fiscale et la sous déclaration des recettes et donc de l'impôt. Ainsi donc, au cours d'une fête urbaine, des milliers de lots gagnés par cette loterie sont distribués aux clients. Par ce système, c'est les clients exigeants leurs reçus et le fisc qui contrôlent mutuellement les recettes des commerçants et des fournisseurs de services ; il est entendu que les données informatisées des caisses enregistreuses sont collectées par les C.C qui les communiquent à l'administration fiscale, de ce fait l'assiette fiscale se trouve élargie.

Le résultat a permis au Portugal d'avoir son billet d'entrée à l'Union Européenne puisque, en cinq années, la part du secteur informel a été ramenée de 40 % à 15 %.

La Tunisie peut largement s'inspirer de cette expérience portugaise pour élargir l'assiette fiscale, elle peut l'appliquer au moins pour certaines activités comme les bars et cafés dans les quartiers hupés.

F. LE CAS DE L'Inde.

Le cas de l'Inde est paradoxal, c'est un pays qui, d'une part, et sur deux décennies a eu un taux de croissance assez élevé (plus de 7% par an) pour être classé comme la quatrième économie mondiale et d'autre part, il a un secteur informel très développé puisque plus de 90 % de la main d'œuvre

est informel ; de plus 54 % de la population soit plus de 600 millions d'individus vivent au seuil de la pauvreté avec 1,35 dollars par jour. La très forte corrélation entre pauvreté et informalité est très frappante en Inde. Le site Ceriscope titre un article : « la pauvreté en Inde est une bombe à retardement » et ce malgré un taux de croissance élevé. En fait l'Etat ne perçoit à titre d'impôt que 2 % du PIB.

La société indienne est basée sur les castes : trois grandes castes composent cette société : les sheduled (ou intouchables), les backwards, et les musulmans. Les métiers de l'informel à faible revenus sont quasi-exclusivement réservés aux basses castes (musulmans et intouchables).

La libéralisation des années 80 a permis à ceux qui ont un capital social, financier, foncier ou intellectuel de s'enrichir ; en revanche ceux qui n'en ont aucun stagnent ou s'appauvrissent. Durant les trois dernières décennies, le capitalisme en Inde a su utiliser les castes pour créer le système économique le plus inégalitaire de la planète et donc où la perception marxiste de l'informel se trouve totalement vérifiée.(exploitation des pauvres par les riches).

Dans ce pays l'informel est une donnée structurelle, il perdure et perdurera, il représente 70 % du PIB et 40 % des exportations, de plus il emploie 93 % de la main d'œuvre dont 60 % est féminine.

CONCLUSION

Dès le départ ce document n'a pas eu l'ambition de suivre l'évolution des données statistiques sur le secteur informel entre 2011 et 2020, mais nous avons tenté d'une part, de faire une synthèse des connaissances accumulées sur le fonctionnement interne du secteur en Tunisie, et d'autre part, nous avons essayé de faire part de la déliquescence de l'Etat face à la puissance des barons de l'informel à tel point qu'il était légitime de nous poser la question suivante : s'agit-il de l'autorité de l'Etat ou de l'autorité des barons de informel.

En effet, la croissance ou plutôt la puissance de l'informel en Tunisie s'est accompagné d'une introduction dans la politique, dans le terrorisme et d'un certain contrôle de l'Etat ; le tout couronné par une corruption généralisé.

Cependant, sans perdre l'espoir d'assister à un réveil d'un Etat de droit, nous avons proposé plusieurs solutions concrètes, que si elles seraient appliquées, permettrait à l'Etat de formaliser, de contrôler l'informel tout en augmentant sensiblement les recettes fiscales.

Par ailleurs, de part le monde et après examen de plusieurs expériences des pays en développement, et compte tenue de la croissance démographique, du chômage et du progrès technologique qui a remplacé l'homme par la machine, nous avons abouti à une conclusion quelque peu poétique : l'informel est universel, l'informel est immortel, il est éternel.

